



Rapport d'activité

GROUPEMENT ACTIBAIE

GROUPEMENT PROFESSIONNEL
DES PORTES, PORTAILS, VOLETS ET STORES

2024-2025



PORTES
AUTOMATIQUES
PIÉTONNES



PORTES &
PORTAILS



VOLETS



STORES



FFB

GROUPEMENT
ACTIBAIE

GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES PORTES, PORTAILS, VOLETS ET STORES

EDITO



Philippe SEAS
Président
du Groupement Actibaie

Chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport d'activité du Groupement Actibaie. Comme à l'accoutumée, ce document témoigne du dynamisme et de la diversité des actions menées par votre organisation professionnelle au cours de l'année écoulée.

Ces douze derniers mois auront été marqués par un ralentissement de l'activité pour nombre d'entre nous et par une forte instabilité politique. S'il est bien difficile de faire un lien direct entre les deux, il est clair que l'absence de mesures fortes attendues par notre secteur a sans aucun doute contribué à une certaine morosité dans le climat des affaires.

Malgré tout, je souhaite retenir de cette année la forte mobilisation de nos adhérents et de nos permanents dans l'ensemble de nos travaux. Il est en effet réjouissant de constater que notre syndicat se porte bien, que nos groupes métiers sont toujours aussi actifs et que les projets sont toujours aussi innovants et nombreux. A tel point qu'il nous est souvent difficile de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Je me réjouis également de constater que les grands thèmes que nous portons depuis des années, comme l'adaptation des bâtiments au dérèglement climatique et au vieillissement de la population, sont désormais de plus en plus considérés par les acteurs de la vie publique. Il est désormais évident pour les institutionnels que nous rencontrons que des mesures concrètes visant les solutions que nous proposons doivent être prises pour accélérer l'adaptation de nos bâtiments aux futurs climats. Reste à traduire cette prise de conscience en mesures pratiques. Encore faut-il qu'un ministre soit en place pour signer les arrêtés !

Il n'en reste pas moins que je suis résolument optimiste pour l'avenir de nos professions. Nous faisons partie des solutions vertueuses pour assurer l'habitabilité des bâtiments et nous commençons réellement à être reconnus en tant que tel. Je suis donc persuadé que nous sommes au début d'une belle histoire pour nos métiers, et je suis fier et honoré de participer à en écrire quelques chapitres.

Dans l'immédiat, je vous laisse découvrir ceux de notre rapport d'activité, en vous en souhaitant une très bonne lecture !

SOMMAIRE

L'année en chiffres 4

Missions et organisation 5

- Les missions 6
- Organisation et fonctionnement 7
- L'équipe du Groupement Actibaie 10

01. La transition environnementale une ambition pour toute la profession 13

- Une avancée pour l'efficacité énergétique des portes automatiques piétonnes 14
- Score de réparabilité : vers des produits plus durables 17
- Opération FDES 19
- La responsabilité élargie des producteurs (REP) : de plus en plus de dispositifs à suivre 22

02. Expertise métier 25

- La plateforme digitale Batys Compétences 26
- Les certificats de qualification professionnelle 27
- La formation Smart Solar Shading 29
- La formation RE2020 30
- Essais au vent : une meilleure compréhension des produits 30
- Accompagnement technique et nouveaux supports 33

03. Travaux de normalisation 37

- Acquis du règlement sur les produits de construction 38
- L'année 2024 en normalisation 38

04. Promotion du Groupement et des métiers 41

- Les actions événementielles 42
- Nouveaux supports de communication 47
- Visibilité dans les médias 48

05. Représentativité 51

- Actions d'influence réussies 52
- Réseaux d'installateurs : ça avance 53
- Interventions régionales pour renforcer les liens avec les professionnels 53
- Les actions avec les autres syndicats (Le club « je rafraichis ») 54

06. Outils et documentation 55

- Focus sur les outils numériques 56
- Volets et stores 59
- Portes et portails 63
- Portes automatiques piétonnes 65

L'ANNÉE EN CHIFFRES

LE GROUPEMENT ACTIBAIE
comprend **2 925 adhérents** répartis comme suit :



2 800 installateurs,
membres de la FFB, représentant 27 000 salariés

125 industriels,
comptant 19 000 salariés et représentant :

Les fabricants
de volets et
de stores :

62 ENTREPRISES
ADHÉRENTES

Les fabricants de
portes, portails et
portes automatiques
piétonnes :

30 ENTREPRISES
ADHÉRENTES

Les fabricants
de composants
(moteurs, toiles,
quincailleries, radars...) :

27 ENTREPRISES
ADHÉRENTES

Les partenaires de
la profession

(éditeurs de logiciel, têtes
de réseau d'installateurs) :

6 ENTREPRISES
ADHÉRENTES



Le chiffre d'affaires

réalisé par les adhérents du Groupement

Actibaie est d'environ **3,1 milliards d'euros**¹

(soit environ **80%** du chiffre global de la profession),
réparti comme suit :



1,760

milliard d'euros
pour la fabrication
de « volets »



783

millions d'euros
pour la fabrication
de « stores »



430

millions d'euros
pour la fabrication
de « portes et
portails »



120

millions d'euros
pour la fabrication
de « portes
automatiques
piétonnes »

¹ - Chiffres 2023 : la part de chiffre d'affaires liée à l'installation et à la maintenance n'a pu faire l'objet d'une estimation sur les données recueillies.

MISSIONS ET ORGANISATION

- LES MISSIONS 6
- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT 7
- L'ÉQUIPE DU GROUPEMENT ACTIBAIE 10

LES MISSIONS

Le Groupement Actibaie a pour objectif de représenter et accompagner les professionnels des portes, portails, volets et stores à la fois dans l'exercice de leurs activités quotidiennes, et pour les soutenir face aux grandes évolutions à venir. Qu'il s'agisse de formation, de technique, de communication, de normes et de réglementations, le Groupement s'est donné 4 missions pour être au plus près des attentes de ses adhérents.

1. Représentativité

Le Groupement Actibaie contribue et promeut, auprès des différentes institutions publiques ou associatives et des organisations professionnelles, toutes les dispositions favorables au développement de l'activité de ses adhérents.

2. Expertise métier

Le Groupement met à la disposition de ses adhérents un ensemble d'outils et de contenus (fiches et guides professionnels, formations, application mobile...) conçus pour leur permettre d'actualiser et de renouveler en permanence leurs compétences.

3. Technique et normalisation

Pour permettre aux professionnels de faire face au développement des nouvelles normes et réglementations, le Groupement Actibaie contribue activement à leur développement, assure une veille régulière de leurs évolutions et vise même à les anticiper.

4. Communication

Le Groupement Actibaie est une vitrine des savoir-faire de l'ensemble des acteurs des métiers des portes, portails, volets et stores. Chaque adhérent bénéficie d'outils spécifiques et de la caution du groupement pour valoriser son professionnalisme auprès de ses actuels et futurs clients.

1.

Représentativité

- Représentation des professionnels auprès des instances françaises et européennes (AFNOR, CEN, Commission Européenne, Syndicats européens...)
- Rencontres avec les décideurs (parlementaires, conseillers ministériels, élus locaux...) et influenceurs publics (associations, think tank...)

2.

Expertise métier

- Qualification d'entreprises
- Certificats de qualification professionnelle
- Plateforme de formation à distance
- Formations en présentiel

3.

Technique et normalisation

- Anticiper et influencer les évolutions techniques, réglementaires et normatives
- Énergie
- Environnement
- Sécurité des personnes
- Qualité des produits et de la mise en œuvre

4.

Communication

- Magazine Technic'Baie
- Salon EquipBaie et BePositive
- Journée métier ActiDay
- Vidéos de promotion métier / tutoriels
- Application mobile
- Newsletter & Flash infos
- Informations et services aux adhérents

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La stratégie et la politique du Groupement sont définies par son Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale et composé de :

12 REPRÉSENTANTS DE LA SECTION

« Fabricants de fermetures d'habitation et de protections solaires »

6 REPRÉSENTANTS DE LA SECTION

« Fabricants de portes industrielles, commerciales et de garage »

6 REPRÉSENTANTS DE LA SECTION

« Entrepreneurs - installateurs de fermetures et de protections solaires »

Pour ce faire, il s'appuie sur un Bureau, composé de 9 administrateurs, qui a en charge d'appliquer la stratégie du Groupement et de superviser les actions.

Sur le plan opérationnel, le Groupement Actibaie s'appuie sur des groupes « métier » spécifiques à une typologie de produits et constitués d'adhérents volontaires.

Assemblée Générale

Tous les adhérents y sont conviés.

Elle est l'occasion de présenter les actions du Groupement, d'approuver les comptes et d'échanger sur des thèmes d'actualité.

L'Assemblée Générale **élit tous les 3 ans les membres du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration

Constitué de représentants des fabricants et des entrepreneurs installateurs, il définit la stratégie du Groupement Actibaie. Tous les 3 ans, ses membres élisent le Président du Groupement.



L'actuel Conseil d'Administration a été élu en mars 2023 pour un mandat de 3 ans. Ce nouveau Conseil d'Administration a élu Philippe SEAS à la présidence du Groupement le

Bureau

Constitué du **Président, de deux Vice-Présidents, du Trésorier, d'un Secrétaire et des Chefs de File des Groupes Métiers,**

il supervise les actions menées par le Groupement et met en place la stratégie définie par le Conseil d'Administration.

Groupes «Métiers»

Les groupes « métiers » sont au cœur des actions du Groupement Actibaie.

Constitués d'adhérents volontaires et spécialisés sur une typologie de produits, ils définissent et mettent en œuvre les actions, notamment pour la technique la communication et la formation.



PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES



PORTES & PORTAILS



VOLETS



STORES

/ Le Bureau

Les membres du Conseil d'Administration faisant également partie du Bureau du Groupement sont les suivants :



Philippe SEAS
Président
(STORES SEAS)



Patrice PONTE
Secrétaire
(SOMFY France)



François LE NOUY
Trésorier
(LE NOUY)



Suzy DIRUY DEBUSSCHERE
Vice-présidente
(DIRUY)



Anne-Sophie PANSERI
Vice-présidente
(MAVIFLEX)



Renaud PFALZGRAF 
Chef de file
Groupe Volets
(SOPROFEN)



Guillaume HALPHEN 
Chef de file
Groupe Stores
(ROUSSEL STORES)



Elio CANEVA 
Chef de file
Groupe Portes
& Portails
(FAAC France)



Hafid OUCHENE 
Chef de file Groupe
Portes
Automatiques
Piétonnes
(BBC BIRCHER)

11 membres élu(e)s, section « Fabricants de fermetures d'habitation et de protections solaires »

5 membres élu(e)s, section « Fabricants de portes industrielles, commerciales et de garage »

5 membres élu(e)s, section « Entrepreneurs - installateurs de fermetures et de protections solaires »

4 membres invités

/ Le Conseil d'Administration

Les autres membres du Conseil d'Administration sont les suivants :



Patrick BECK
(ROMA France)



Pascal CROS
(STELLA GROUP)



Didier DELGADO
(GRIESSER France)



Thierry JEANMART
(ZURFLÜH FELLER)



René LEBENTHAL
(WAREMA France)



Laurent FRAYSSINET
(PORTALP FRANCE)



Sabine MARITON
(MARITON)



Emmanuel PAQUET
(ATES)



Patrick RAGUET
(DICKSON CONSTANT)



Pascal BROUARD
(FTFM
LA TOULOUSAINE)



Jean-Marie FOURNIER
(ACCOPLAS)



Jean-Raphaël GUERRY
(France FERMETURES)



Laurent DELAUNAY
(SEFERS)



Frédéric SEGUI
(SOMAFI GROUP)



Laurent FEVRE
(E.S.T.P.M.)



Yannick MICHON
Président d'honneur

L'ÉQUIPE DU GROUPEMENT ACTIBAIE

Le Groupement Actibaie est partie intégrante du Groupe Métallerie, groupement de syndicats professionnels de la FFB travaillant autour des activités liées au métal dans la construction.

Le principal objectif du Groupe Métallerie est de partager ses moyens humains et matériels au profit des 4 organismes qui le constituent (Groupement Actibaie, Union des métalliers, Syndicat de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement, Cesame - les serruriers métalliers du Grand Paris). Cette mutualisation permet d'une part de réduire les coûts de fonctionnement de chacune des structures et d'autre part d'élargir leur domaine d'intervention.



À l'exception du Responsable Métier, les collaborateurs du Groupe Métallerie travaillent en temps partagé sur les 4 entités du groupe. Ainsi, en 2024, la part attribuée au Groupement Actibaie représentait environ 2,6 ETP.



Hervé LAMY
Délégué Général

01 40 55 13 02
06 32 05 06 77
lamyh@groupemetallerie.fr



Stéphanie MARTIN
Responsable administratif
et financier

01 40 55 13 03
07 89 28 37 68
martins@groupemetallerie.fr

Responsable Métier
En cours de
recrutement
06 30 92 42 33



Samia MESSACI
Responsable Formation

06 30 14 45 33
messacis@groupemetallerie.fr



Karine SANCHEZ
Chargée de Communication

06 81 73 41 47
sanchezk@groupemetallerie.fr



Marion PRÉLOT
Chargée de
développement

01 40 55 13 05
07 85 28 18 13
prelotm@groupemetallerie.fr



Céline BULOT
Assistante de Direction

01 40 55 13 09
bulotc@groupemetallerie.fr



Nathalie SCHWARZ
Assistante Polyvalente

01 40 55 13 00
secretariat@groupemetallerie.fr



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ



Cette année, votre rapport d'activité change de format. De plus en plus de projets portés par le syndicat sont transversaux et concernent l'ensemble des groupes métiers. Les actions s'articulent autour de grands axes comme l'environnement, le décryptage de la législation, l'expertise métier, la communication et l'influence. C'est pourquoi nous avons fait le choix de regrouper les sujets en fonction de ces grands axes. En complément des Chefs de File des groupes métier, une place plus importante est également laissée à la parole des adhérents, pour mieux entendre leur voix sur les travaux du syndicat, car la réussite de chaque projet dépend de l'implication de chacun.

01.

LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : UNE AMBITION POUR TOUTE LA PROFESSION

- UNE AVANCÉE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES 14
- SCORE DE RÉPARABILITÉ : VERS DES PRODUITS PLUS DURABLES 17
- OPÉRATION FDES 19
- LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) : DE PLUS EN PLUS DE DISPOSITIFS À SUIVRE 22

UNE AVANCÉE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES

L'année 2024 a été marquée par la publication d'une étude thermique innovante portant sur l'efficacité énergétique des portes automatiques piétonnes dans les petits et moyens commerces. Dévoilée à la presse professionnelle ainsi qu'au grand public, cette étude constitue une étape majeure pour promouvoir ces équipements comme des solutions stratégiques dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires.

ARTICLE DE PRESSE DU 18.11.2024

LE MONITEUR

L'utilisation de portes automatiques piétonnes permet des économies d'énergie

L'utilisation d'une fermeture manuelle dans les Établissements Recevant du Public (ERP) réduit les besoins de chauffage de 30 à 50 %, avec un gain supplémentaire de 10 à 13 % pour une fermeture automatique. C'est ce que révèle une étude thermique dynamique réalisée par Pouget pour le Groupe Actibaie.

Source →



ARTICLE DE PRESSE DU 20.11.2024

batiweb

Les portes automatiques au service des économies d'énergie

Avec des gains pouvant aller jusqu'à 50% sur les besoins de chauffage, les portes automatiques permettent aux bâtiments de réduire leur empreinte énergétique tout en respectant les obligations légales.

Source →



Cette démarche s'inscrit dans une **stratégie de long terme**, portée par le syndicat, visant à répondre aux exigences croissantes en matière de performance énergétique, notamment celles imposées par le décret tertiaire. En mettant en avant les avantages des portes automatiques piétonnes, tant en termes de confort que de réduction des consommations énergétiques, le syndicat entend jouer un rôle central dans l'accompagnement des acteurs du secteur tertiaire vers des pratiques plus durables.

Au-delà des actions de communication qui ont accompagné cette publication, le syndicat a engagé des échanges constructifs avec plusieurs organisations professionnelles susceptibles d'être intéressées par les conclusions de l'étude. Parmi celles-ci figure en premier lieu **PERIFEM**, le syndicat professionnel regroupant les acteurs de la grande distribution. Les premiers retours des représentants de ce secteur ont été particulièrement encourageants, témoignant d'un réel intérêt pour les pistes d'amélioration énergétique proposées. Une présentation approfondie des résultats est d'ailleurs planifiée pour 2025, dans le cadre du **Groupe de Travail Environnement** de PERIFEM, afin de renforcer encore davantage la portée de cette initiative.

Par ailleurs, dans le prolongement de cette démarche, une **étude similaire portant sur les portes industrielles** est en cours de développement. Cette future publication permettra de valoriser ces équipements auprès des clients industriels et d'élargir l'impact des travaux menés par le syndicat en faveur de la transition énergétique.

En consolidant ces initiatives, le Groupement réaffirme son engagement à soutenir ses adhérents dans une dynamique d'innovation et à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux opportunités qu'offrent les solutions modernes pour répondre aux défis énergétiques de demain.



Nicolas BAILLY
(RECORD)

Participer à ces travaux a été une expérience particulièrement enrichissante pour notre entreprise. En tant qu'acteur majeur du secteur, il est essentiel pour nous de comprendre et de mesurer précisément l'impact de nos produits sur la performance énergétique des bâtiments. Cette étude nous a permis d'obtenir des données concrètes, fiables et surtout neutres, qui mettent en avant le rôle clé des portes automatiques piétonnes dans la réduction des déperditions thermiques et l'amélioration du confort des occupants.

Les résultats obtenus vont nous permettre de valoriser nos produits auprès de nos clients en démontrant leur contribution tangible à la transition énergétique et au respect des exigences du décret tertiaire.

SCORE DE RÉPARABILITÉ : VERS DES PRODUITS PLUS DURABLES

Le score de réparabilité instauré par le Groupement Actibaie en 2024 constitue une avancée majeure pour encourager l'usage de produits facilement réparables, répondant ainsi à une tendance croissante en faveur de la durabilité et du réemploi. Ce dispositif novateur vise à distinguer les produits conçus pour durer, tout en s'inscrivant dans une démarche responsable et respectueuse de l'environnement.

Les outils de calcul du score, spécifiquement développés pour les volets roulants et les portes de garage, ont été affinés afin d'intégrer des critères supplémentaires. Ces ajustements permettent désormais de mieux évaluer les produits solaires ainsi que les portes de garage équipées de portillons, offrant ainsi une évaluation encore plus précise et adaptée aux besoins du marché.

En parallèle, deux nouveaux tableaux ont été élaborés pour étendre la portée de ce score. Ces derniers concernent les stores toiles extérieurs motorisés, qu'ils soient dotés d'une motorisation solaire, filaire ou radio. Grâce à ces ajouts, le syndicat réaffirme son ambition : élargir continuellement le spectre des produits couverts par le score de réparabilité, afin de permettre à l'ensemble des adhérents de bénéficier de cet outil et de valoriser leurs produits auprès des consommateurs.

L'année 2024 a également marqué un tournant pour certains adhérents, qui ont profité du salon EquipBaie pour présenter, pour la toute première fois, le score de réparabilité associé à leurs produits. Cet événement a permis de mettre en lumière cette initiative auprès des professionnels du secteur. D'autres actions de communication et de sensibilisation sont prévues tout au long de l'année 2025, afin de renforcer encore davantage la visibilité et l'impact de ce dispositif au service de l'ensemble des acteurs du marché.



Le score de réparabilité d'un produit est calculé grâce à un outil Excel basé sur cinq critères : la disponibilité de la documentation, la facilité de démontage du produit, la durée de disponibilité des pièces détachées, leur prix par rapport au prix du produit complet, ainsi qu'un cinquième critère spécifique à chaque famille de produits.



Cyril LEGUILLON
(FAAC TECHNOLOGIES)

Avec le score de réparabilité mis en place par le Groupement Actibaie, à l'image de certains produits dans les secteurs de l'électroménager, de l'informatique ou des smartphones, il est désormais possible de communiquer auprès de nos distributeurs, installateurs et utilisateurs sur la facilité de réparer ou non un produit.

Présenté de manière simple, avec des codes couleurs et une notation sur 10, le score de réparabilité constitue un outil de communication efficace pour lutter contre l'obsolescence programmée. J'ai récemment assisté à un argumentaire commercial en grande surface de bricolage pour la vente d'une tondeuse à gazon, où le score de réparabilité était non seulement mentionné, mais également mis en avant comme un critère différenciant.

Nous avons tout intérêt à intégrer ce score dans nos prochains catalogues, actuellement en cours d'élaboration. Dans un premier temps, cela pourrait concerner les articles les plus commercialisés, car ce sont ceux qui, par leur volume de vente, génèrent potentiellement le plus d'impact environnemental.

Si ce score venait à devenir un critère d'achat important pour le client final, une question se pose néanmoins : qui peut réaliser les réparations ? Le client pourrait croire qu'il est en mesure d'effectuer toutes les réparations lui-même. Dans le cas d'éléments esthétiques, comme un capot moteur, ou d'éléments techniques simples tels qu'un condensateur, un moteur électrique ou un pignon, cela peut être envisageable. En revanche, certaines pièces plus complexes, comme une platine de gestion nécessitant une programmation complète de l'installation, impliquent des compétences professionnelles. Même si les notices techniques sont souvent accessibles, il serait parfois imprudent de laisser un utilisateur s'improviser dépanneur, car les conséquences pourraient être graves. Cela représente un point à considérer dans la mise en œuvre et la communication autour du score de réparabilité.

Pour conclure, je trouve cet outil particulièrement pertinent. Il est facile à mettre en œuvre, adapté à nos produits, et son résultat est immédiatement compréhensible. Cependant, pour maximiser son impact, il est crucial d'encourager son adoption non seulement au sein de notre filière, mais également par d'autres secteurs.

OPÉRATION FDES

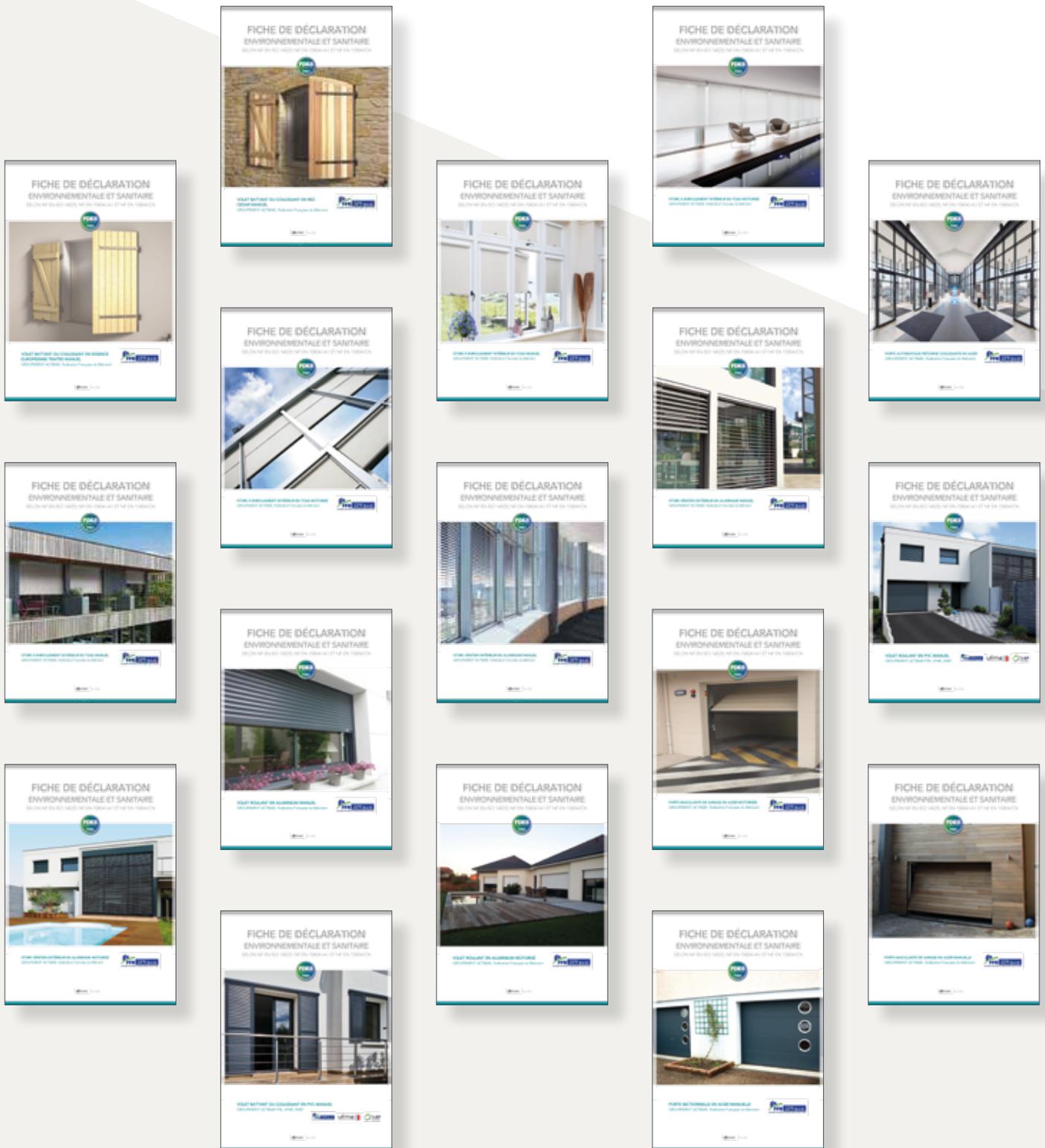
La fin de l'année 2024 a été marquée par le lancement d'un chantier d'envergure : la révision complète des FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire) du Groupement Actibaie. Ce projet ambitieux s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés, notamment la révision de la FDES dédiée aux «Volets roulants aluminium» et la création d'une nouvelle fiche spécifique aux portails.

Ces efforts reflètent l'engagement profond de la profession en faveur de la durabilité et de la préservation de l'environnement. Ce chantier prend une dimension encore plus cruciale avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2025, des nouveaux seuils d'impact environnemental imposés par la RE 2020 pour les bâtiments neufs. Cette échéance fait de la mise à jour des FDES une priorité stratégique pour le syndicat. En effet, toutes les fiches doivent impérativement être révisées et intégrées dans le configurateur DE-BAIE avant leur date d'expiration, fixée au 31 décembre 2025.

La révision des FDES revêt d'autant plus d'importance qu'un changement réglementaire majeur se profile. **Le nouveau Règlement des Produits de Construction (RPC), publié en décembre 2024,** introduit une exigence inédite : à compter du 1^{er} janvier 2026, tous les produits de construction devront obligatoirement communiquer leurs impacts environnementaux dans le cadre du marquage CE. Ce changement réglementaire impose à la filière une anticipation rigoureuse pour répondre aux nouvelles obligations et maintenir une conformité exemplaire.

En s'attelant à ce vaste chantier, le Groupement Actibaie réaffirme son rôle moteur dans l'accompagnement de ses adhérents face aux évolutions réglementaires et environnementales, tout en contribuant activement à une construction plus responsable et respectueuse de l'environnement.







Hervé ROECKEL
(GRIESSER)

Griesser France, a entrepris la démarche de réaliser ses propres FDES individuelles il y a environ 3 ans ; Bien que ces fiches ne garantissent pas l'obtention de chantiers, nous les utilisons plutôt que celles du syndicat qui sont collectives et donc défavorables pour nous.

Elles sont appréciées par les architectes et bureaux d'études et de plus en plus demandées par les entreprises de menuiserie et les prescripteurs, surtout avec les seuils de 2025 de la RE2020.

Le configurateur amélioré du site INIES est un bon outil qui a évolué et s'améliore chaque année avec des avantages importants.

Les fiches permettent de quantifier l'impact environnemental d'un produit d'occultation sur l'ensemble de son cycle de vie, fournissant des données objectives en kilogrammes de CO2 émis.

De ce fait elles facilitent la comparaison entre différents produits d'occultation, aidant ainsi les professionnels à faire les bons choix.

Mais les FDES mettent également en avant les efforts des industriels en faveur de l'environnement, encourageant l'amélioration continue des produits et donc la performance environnementale des bâtiments.

Disposer de FDES aujourd'hui peut représenter un avantage concurrentiel, notamment dans les cas d'appels d'offres.

Une nouvelle évolution des fiches individuelles devrait voir le jour prochainement et nous y participons activement, conscient de l'importance que nous les fabricants, pouvons jouer dans l'évolution de la performance environnementale des bâtiments et favoriser ainsi la construction durable.



Les premières FDES collectives du Groupement Actibaie ont été créées en 2014. Les documents actuels ont été révisés en 2020 et restent valides jusqu'au 31 décembre 2025.

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) : DE PLUS EN PLUS DE DISPOSITIFS À SUIVRE

En tant que syndicat professionnel, le Groupement Actibaie joue un rôle clé au sein des comités dédiés aux portes, portails, volets et stores de deux éco-organismes majeurs : Valobat (PMCB) et ECOSYSTEM (DEEE). Cette participation active et ce lien direct avec les éco-organismes permettent de défendre efficacement les intérêts de la profession dans le cadre des dispositifs de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Grâce à cette implication, le Groupement Actibaie a collaboré étroitement avec Valobat pour apporter des corrections demandées à la nomenclature des produits, rendant ainsi plus fluides et précises les déclarations des mises sur le marché pour les fabricants. Par ailleurs, dans le cadre de la REP PMCB, le syndicat a conçu un **plan quinquennal d'éco-conception des produits**, qui servira de feuille de route pour l'ensemble de la profession. Ce document, transmis à Valobat, permet aux adhérents de se conformer à leurs obligations réglementaires.

Ce plan stratégique fixe des orientations claires pour les cinq années à venir, mettant l'accent sur des pratiques d'éco-conception ambitieuses et durables. Sa mise en œuvre sera soutenue par des programmes de recherche et d'innovation développés par les éco-organismes de la REP PMCB, garantissant un accompagnement technique et une dynamique de progrès pour les fabricants.

Trame de Plan de Prévention et d'Eco-conception de juillet 2024	
	<i>Le plan doit être revu tous les 5 ans, en incorporant un bilan du plan précédent, et définit les objectifs et actions de prévention et d'éco-conception qui seront mises en œuvre dans les 5 années à venir. Il peut être individuel ou collectif. L'éco-organisme en fait la synthèse tous les 3 ans.</i>
Nom de l'entreprise	
IDU de l'entreprise	
Date d'envoi du PPE à Valobat	<i>D'ici ...</i>
Date de mise à jour	<i>Date d'envoi + 5 ans au max</i>
REP concernée(s)	<i>PMCB</i>
Statut de l'entreprise	<i>Fabricant/distributeur/importateur</i>
Produits/matériaux concernés	<i>Volets, stores, portes industrielles, portails, portes automatiques piétonnes</i>
Stratégie globale de l'entreprise	<i>Description succincte</i>
	Ressources nécessaires
Outils (diagnostic, évaluation environnementale, aides à la décision)	
Personnel (ressources humaines, équipe projet)	
Budget	
Formations en éco-conception, connaissances	
Autres	

La présence du Groupement Actibaie dans les comités sectoriels revêt également une importance stratégique en termes de communication et d'anticipation. Elle permet de recueillir et de diffuser, en temps utile, des informations cruciales sur l'évolution des dispositifs REP, aidant ainsi les adhérents à s'orienter dans un cadre réglementaire souvent complexe et en constante évolution.

À ce titre, une nouvelle REP, dédiée aux emballages professionnels, doit entrer en vigueur courant 2025. Ce dispositif concernera directement l'ensemble des adhérents, appelant à une mobilisation collective pour répondre aux nouvelles exigences.

En agissant comme un relais d'information et un partenaire proactif, le Groupement Actibaie continue de renforcer son rôle moteur dans l'accompagnement de ses membres face aux défis réglementaires et environnementaux, tout en promouvant une industrie plus responsable et engagée.



En fonction des produits mis sur le marché, les adhérents du Groupement Actibaie peuvent être assujettis aux REP suivantes : DEEE pour les produits électriques et électroniques, PMCB pour les produits de construction, PA pour les piles et accumulateurs.

Pour certaines REP comme la PMCB, il est parfois nécessaire d'adhérer à deux éco-organismes différents car seul l'éco-organisme SOREN gère les panneaux photovoltaïques.





Pascal CROS
(STELLA GROUP)

Après une phase d'inquiétude et d'interrogations lors de l'annonce du projet de REP PMCB, les industriels concernés ont obtenu de la part du Groupement Actibaie un accompagnement substantiel sous forme d'explications sur les dispositions à prendre pour se mettre en conformité et d'échanges organisés avec les éditeurs de logiciels de devis et les éco-organismes pour apporter des réponses concrètes.

Le travail en amont de limitation du nombre de catégories de produits a beaucoup contribué à dédramatiser le sujet. La mise en œuvre a été finalement bien gérée malgré la complexité des contraintes pour l'affichage sur facture, notamment. Si les industriels respectent leurs obligations de paiement de l'écocontribution PMCB, ils exigent en contrepartie que les engagements prévus soient tenus au profit de leurs clients installateurs : gratuité du dépôt de déchets et point de collecte dans un rayon de 10km (ou 20km en zone rurale). On est encore loin du compte.

02.

EXPERTISE MÉTIER

- LA PLATEFORME DIGITALE BATYS COMPÉTENCES 26
- LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE 27
- LA FORMATION SMART SOLAR SHADING 29
- LA FORMATION RE2020 30
- ESSAIS AU VENT : UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES PRODUITS 30
- ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET NOUVEAUX SUPPORTS 33

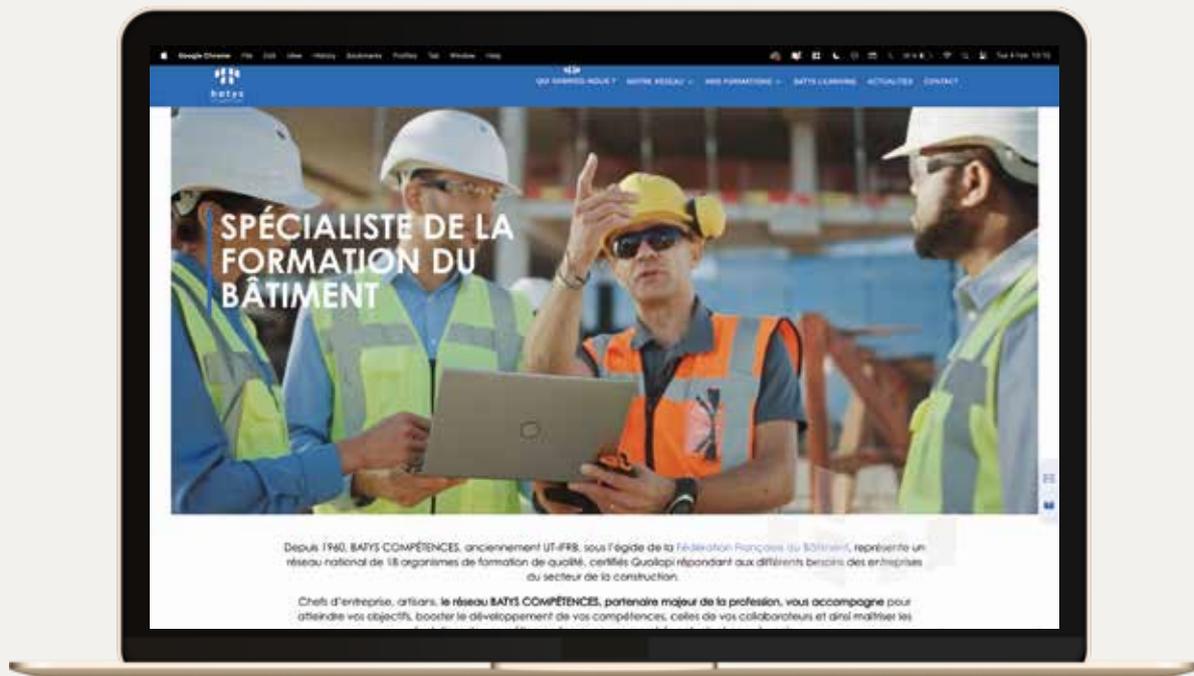
LA PLATEFORME DIGITALE BATYS COMPÉTENCES

En 2024, a eu lieu la migration des modules d'e-learning du Groupement Actibaie vers la plateforme «Batys compétences» mise en place sous l'égide de la Fédération Française du Bâtiment (FFB). «Batys compétences» est une plateforme digitale et pédagogique, dans laquelle, des formations en ligne accompagnant les professionnels du secteur du bâtiment dans leur développement des compétences sont disponibles.

Cette plateforme héberge des modules en e-learning, de 14 heures, consacrés aux métiers du Groupement Actibaie :



BATYS COMPÉTENCES



<https://www.batyscompetences.fr/>

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Qu'est-ce qu'un CQP ?

Un certificat de qualification professionnelle (CQP) permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier.

Un CQP est créé et délivré par une ou plusieurs commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) de branche professionnelle.

Ces CQP s'adressent à toute personne ayant deux ans d'expérience dans le métier.

Pour préparer le certificat, le collaborateur peut accéder à des modules en e-learning, en lien avec les métiers de mainteneur et d'installateur de portes, portails et portes automatiques piétonnes, et le métier d'installateur de stores et de volets, via la plateforme digitale BATYS COMPETENCES.

Ces modules en ligne permettent aux candidats de renforcer leurs connaissances des produits et des normes applicables à la pose.

Le CQP peut également être préparé, en présentiel, via un organisme de formation dispensant une formation qui mène à un des CQP du Groupement Actibaie.

Les épreuves d'examen des CQP du Groupement Actibaie sont composées d'un QCM, d'une étude de cas et d'un entretien avec un jury de professionnels et se déroulent sur une journée.

Des sessions sont organisées régulièrement à Paris et dans toute la France dès lors qu'une entreprise a au moins 5 candidats à inscrire.

QUELS SONT LES TROIS CQP DU GROUPEMENT ACTIBAIE ?

/ Le CQP Installateur de portes, portails et portes automatiques piétonnes

Ce CQP permet de valider les compétences techniques de l'installateur de portes, portails et portes automatiques piétonnes.

Ce certificat est composé de 2 blocs de compétences :

Bloc 1	Bloc 2
Organiser son intervention d'installation de portes, portails et portes automatiques piétonnes en la préparant sur le plan matériel, logistique et sécuritaire, et en en vérifiant la faisabilité.	Réaliser son intervention d'installation de portes, portails et portes automatiques piétonnes, en prenant en compte le dépôt de l'installation existante, la pose de la nouvelle installation et la clôture de l'intervention.



/ Le CQP Mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes

Ce CQP permet de valider les compétences techniques de mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes.

Ce certificat est composé de 2 blocs de compétences :

Bloc 1	Bloc 2
Organiser son intervention de mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes en la préparant sur le plan matériel, logistique et sécuritaire.	Réaliser son intervention de maintenance de portes, portails et portes automatiques piétonnes, en faisant le contrôle, le diagnostic, la réparation et la clôture d'une intervention.

/ Le CQP Installateur de stores et volets

Ce CQP permet de valider les compétences techniques de l'installateur de stores et volets.

Ce certificat est composé de 2 blocs de compétences :

Bloc 1	Bloc 2
Organiser son intervention d'installation de stores et de volets en la préparant sur le plan matériel, logistique et sécuritaire, et en en vérifiant la faisabilité technique.	Réaliser son intervention d'installation de de stores et volets, en prenant en compte le dépôt de l'installation existante, la pose de la nouvelle installation et la clôture de l'intervention.



Le Groupement Actibaie recherche régulièrement des professionnels pour devenir jurés lors des épreuves de CQP. La participation de collaborateurs expérimentés dans ces jurys est indispensable pour la délivrance des CQP.

LA FORMATION SMART SOLAR SHADING

Cette formation est destinée aux dirigeants d'entreprises et aux équipes techniques et commerciales des fabricants et entrepreneurs installateurs de protections solaires, mais également aux bureaux d'études thermiques. Réalisée initialement par le syndicat européen ES-SO, elle leur permettra de comprendre comment prescrire les solutions les mieux adaptées aux différents besoins des clients (plus d'occultation, plus d'isolation thermique, plus d'accès à la lumière naturelle, etc.).

En somme, cette formation vise à parfaire ou acquérir des connaissances scientifiques nécessaires pour argumenter en faveur des solutions de protection solaire intelligente.

Cette formation dure 1 journée et est dispensée en présentiel.

En 2024 :

7 SESSIONS ONT EU LIEU EN MÉTROPOLE,
EN INTER-ENTREPRISES OU EN INTRA-ENTREPRISE

CES SESSIONS ONT PERMIS DE FORMER
63 COLLABORATEURS, AVEC UN TAUX
DE RÉUSSITE DE 92%



Le Groupement Actibaie diffuse régulièrement des e-mailings avec les dates des prochaines sessions planifiées à Paris. Des sessions peuvent être organisées en intra-entreprises sur toute la France.



LA FORMATION RE 2020

Répondant à une forte demande des adhérents, le syndicat a mis en place une **formation spécifique** consacrée à la nouvelle réglementation environnementale RE 2020. D'une durée d'environ deux heures, cette formation a pour vocation de clarifier les enjeux de cette réglementation et de mettre en lumière le rôle crucial des protections solaires dans l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs.

L'objectif principal de cette initiative est de fournir aux participants une compréhension détaillée des différents **indicateurs clés introduits par la RE 2020**, tels que le Bbio (besoin bioclimatique), le Cep (consommation d'énergie primaire) et le DH (degré-heures d'inconfort estival). En parallèle, la formation propose une analyse approfondie de l'impact potentiel des protections solaires sur ces indicateurs. Elle met en avant les nombreux atouts de ces dispositifs, notamment leur capacité à réduire les besoins en climatisation, à optimiser le confort thermique des occupants et à contribuer à la réduction des consommations énergétiques globales.

Conçue pour être à la fois technique et pratique, cette formation offre aux professionnels des outils concrets et des exemples applicables à leurs projets. Elle vise à accompagner les adhérents dans leur adaptation aux exigences réglementaires tout en leur permettant de valoriser les solutions de protections solaires auprès de leurs clients et partenaires.

En organisant ce type de formation, le syndicat confirme sa volonté d'être un acteur clé dans l'accompagnement de ses membres face aux évolutions réglementaires et aux défis posés par la transition énergétique. D'autres sessions et contenus complémentaires pourront être proposés en fonction des retours et des besoins exprimés par les participants.



ESSAIS AU VENT : UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES PRODUITS

La campagne d'essais en soufflerie sur la **résistance au vent des stores extérieurs** entamée en 2023 s'est conclue avec la publication d'une synthèse sur la **résistance au vent des stores extérieurs**, réalisée en collaboration avec ses adhérents et le syndicat européen des fabricants de protections solaires (ES-SO). Conduits dans la soufflerie Jules Verne du CSTB, ces essais ont permis de collecter des données précises sur le comportement des stores face à des conditions de vent variées et réalistes.

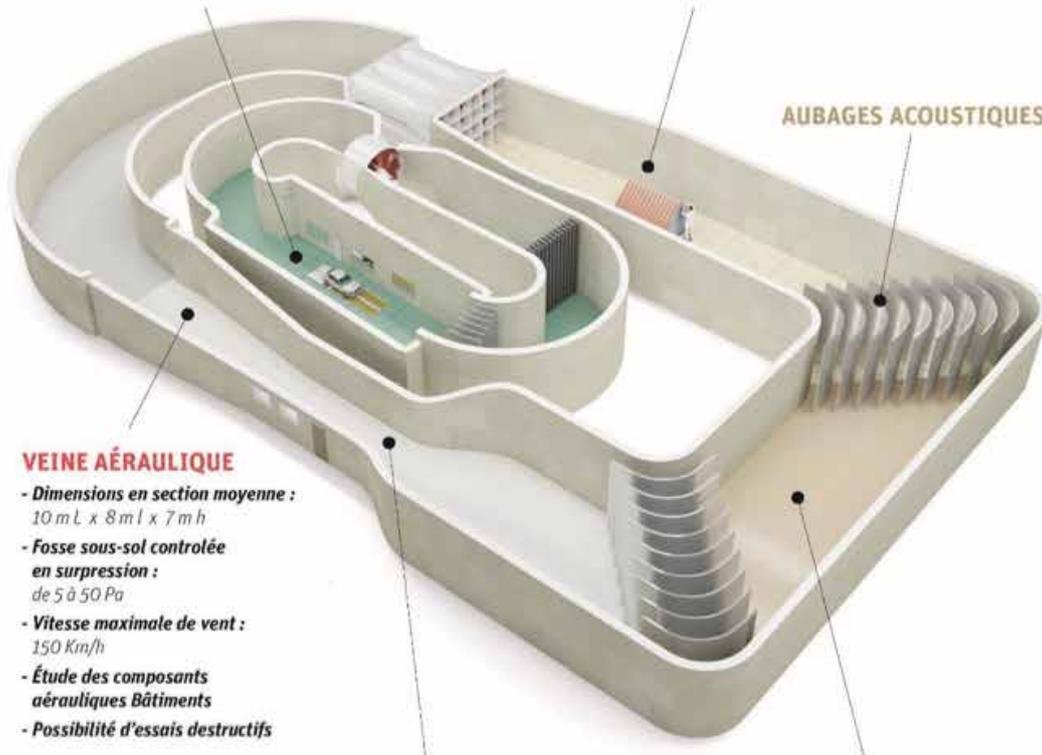
Cette **synthèse technique**, qui inclut des résultats pour les stores à projection, les stores ZIP, les BSO (brise-soleil orientables) et les stores à enroulement, offre des analyses détaillées sur les déplacements, les coefficients de pression et la tenue au vent des différents produits. Les conclusions, accompagnées de recommandations spécifiques, visent à guider les fabricants et installateurs dans l'amélioration continue de la conception et de l'installation des produits pour garantir leur performance et leur durabilité, même dans les zones exposées aux conditions climatiques exigeantes.

VEINE THERMIQUE

- **Dimensions :**
25 m L x 10 m l x 7 m h
- **Reproduction de toutes les précipitations :**
pluie, brouillard, neige, givre, grêle
- **Vitesse maximale de vent :**
140 Km/h
- **Température :**
-32°C à 55°C
- **Vitesse maximale de roulage :**
250 Km/h

VEINE ATMOSPHERIQUE

- **Dimensions :**
25 m L x 14 m l x 8,3 m h
- **Simulation :**
vent, pluie battante, tempête de sable et poussière, turbulences atmosphériques
- **Buses amovibles pour adapter les sections de soufflage :**
14 m l x 4 m h
7 m l x 8,30 m h
- **Vitesse maximale de vent :**
90 Km/h



VEINE AERAIQUE

- **Dimensions en section moyenne :**
10 m L x 8 m l x 7 m h
- **Fosse sous-sol contrôlée en surpression :**
de 5 à 50 Pa
- **Vitesse maximale de vent :**
150 Km/h
- **Étude des composants aérauliques Bâtiments**
- **Possibilité d'essais destructifs**

VEINE AÉRODYNAMIQUE

- **Dimensions :**
12 m L x 6 m l x 5 m h
- **Reproduction de vents cycloniques**
- **Simulation de vent relatif à faible turbulence (τ à 2%)**
- **Vitesse maximale de vent :**
280 Km/h

VEINE AÉROACOUSTIQUE

- **Dimensions :**
20 m L x 14 m l x 8,30 m h
Possibilité de réduire la section de soufflage à 7 m l x 8,30 m h
- **Étude des bruits émergents de plus de 70 dBA**
(au dessus du fond sonore de la ville)
- **Vitesse maximale de vent :**
90 Km/h

**SOUFFLERIE
JULES VERNE**

Un équipement du

CSTB
le futur en construction

La publication de ce document s'inscrit dans la volonté du Groupement Actibaie de fournir à ses adhérents des outils pratiques et des références techniques fiables pour répondre aux défis environnementaux et sécuritaires. En complément, des conseils sur les bonnes pratiques, la maintenance et l'éco-conception sont également proposés pour encourager l'innovation et renforcer la sécurité des installations.



Mireille WITTMER
(ATES-MHZ)

Participer à la campagne d'essais en soufflerie sur les stores extérieurs, organisée par le Groupement Actibaie, a été une expérience à la fois enrichissante et stratégique pour notre entreprise. Ces tests, menés dans des conditions rigoureuses et réalistes, ont permis de mieux comprendre le comportement des stores face aux forces exercées par le vent, une donnée essentielle pour garantir leur sécurité, leur durabilité et leur performance.

Pour ATES, cette initiative a représenté une opportunité unique de collaborer avec d'autres acteurs de la filière et de bénéficier des analyses techniques les plus récentes. Les résultats de ces essais vont non seulement nous aider à améliorer nos propres produits, mais aussi à renforcer la confiance de nos clients en démontrant leur fiabilité dans des environnements exigeants.

Au-delà de l'aspect technique, notre implication reflète également notre engagement à travailler main dans la main avec le syndicat et les autres adhérents pour faire progresser l'ensemble du secteur. Ces travaux nous confortent dans l'idée qu'un effort collectif est indispensable pour répondre aux défis actuels, qu'ils soient climatiques, réglementaires ou technologiques. Nous sommes fiers de contribuer à ces avancées qui bénéficient à toute la profession.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET NOUVEAUX SUPPORTS

L'une des missions fondamentales du Groupement Actibaie réside dans l'accompagnement technique de ses adhérents et la création de **soutils techniques** dédiés. Ces outils jouent un rôle crucial en aidant les professionnels à mieux comprendre et appliquer les obligations légales et normatives auxquelles ils sont soumis. En fournissant des informations claires, précises et accessibles, le syndicat permet à l'ensemble des acteurs du secteur de travailler sur un pied d'égalité et de répondre aux exigences réglementaires avec rigueur.

Les travaux de production de ces documents sont généralement réalisés dans le cadre des **groupes de travail techniques**, réunissant experts et professionnels pour garantir la pertinence et l'exhaustivité des contenus. En 2024, ce travail collaboratif a permis la publication de quatre nouveaux supports techniques, spécialement conçus pour les entreprises spécialisées dans les portes, portails et portes automatiques piétonnes :

- ▶ **« Fiche de conception des butées pour portails coulissants »** : un guide détaillant les bonnes pratiques et recommandations pour la conception et l'installation de butées, garantissant ainsi sécurité et conformité.



- « Fiche technique sur le remplacement à l'identique des composants » : un document pour clarifier les démarches à suivre lors du remplacement de pièces tout en respectant les normes en vigueur.



FICHE TECHNIQUE
16.01.2024 / Version 1

REPLACEMENT A L'IDENTIQUE
DES PICES POUR PORTES PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES

INTRODUCTION

Dans le cadre de maintenance des produits, il peut être nécessaire de procéder au remplacement de certains composants, souvent critiques, par des pièces détachées non identiques. Afin de ne pas compromettre la sécurité, les garanties et la performance des produits, il est nécessaire de respecter les consignes suivantes.

■ **DISPOSITIONS LEGALES**

Selon le « Guide bleu » relatif à la mise en œuvre de la réglementation de l'UE sur les produits 2022 : "Les produits réparés ou échangés (à la suite d'un défaut par exemple), sans modification de la performance, de la destination ou du type d'origine, ne doivent pas être considérés comme de nouveaux produits au titre de la législation d'harmonisation de l'Union. Ces réparations consistent souvent dans le remplacement de l'élément défectueux ou usé par une pièce de rechange, identique ou du moins similaire à la pièce d'origine. Si la performance initiale d'un produit est modifiée (dans les limites de l'utilisation prévue, de l'éventail de performances et de maintenance prévu à l'origine lors de la phase de conception) parce que les pièces de rechange utilisées pour réparer ce produit sont plus performantes du fait des progrès technologiques, ce produit ne doit pas être considéré comme nouveau au regard de la législation d'harmonisation de l'Union".

En effet, le remplacement de certains composants qui pourraient altérer la sécurité ou les performances d'un produit nécessiterait de refaire une déclaration de conformité pour ce produit. Pour les produits motorisés, il s'agit dans ce cas d'une modification substantielle qui nécessite de refaire une évaluation de conformité de la porte. La définition d'une modification substantielle est donnée dans le Règlement Machines¹ :

- La modification d'une machine ou d'un produit connexe, par des moyens physiques ou numériques, après la mise sur le marché ou la mise en service de cette machine ou de ce produit connexe, qui n'est pas prévue ou planifiée par le fabricant et qui affecte la sécurité de la machine ou du produit connexe en créant un nouveau danger ou en augmentant le risque existant, ce qui rend nécessaire :
 - L'ajout de protecteurs ou de dispositifs de protection à ladite machine ou audit produit connexe, dont la mise en œuvre nécessite la modification du système de commande de sécurité existant ;

ou

- L'adoption de mesures de protection supplémentaires visant à assurer la stabilité ou la résistance mécanique de ladite machine ou dudit produit connexe.




FICHE TECHNIQUE
Avril 2024 / Version 1

DEGAGEMENTS DANS LES ERP ET LES LIEUX DE TRAVAIL

L'article CO 34 du règlement de sécurité incendie dans les ERP définit un dégagement comme étant « toute partie de la construction permettant le cheminement d'évacuation des occupants : porte, sortie, issue, circulation horizontale, zone de circulation, escalier, couloir, rampe... ».

■ **DIFFERENTS TYPES DE DEGAGEMENTS**

Ce même article définit les différents types de dégagements :

- **Dégagement normal** : dégagement comptant dans le nombre minimal de dégagements imposés par la réglementation ;
- **Dégagement accessoire** : dégagement imposé lorsqu'exceptionnellement les dégagements normaux ne sont pas judicieusement répartis dans le local, l'étage, le secteur, le compartiment ou l'établissement ;
- **Dégagement de secours** : dégagement qui, pour des raisons d'exploitation, n'est pas utilisé en permanence par le public ;
- **Dégagement supplémentaire** : dégagement en surnombre des dégagements définis ci-dessus.

Chaque dégagement doit avoir une largeur minimale de passage proportionnelle au nombre total de personnes amenées à l'emprunter.

En effet, le nombre d'occupants qui empruntent le cheminement, à son point de départ ou après la jonction de plusieurs dégagements, dépend le plus souvent de la largeur initiale de ce cheminement. Celle-ci se calcule en fonction d'une largeur type appelée « unité de passage » (UP) de 0,60 m.

- « Fiche technique sur les exigences relatives aux Unités de Passage dans les ERP et les lieux de travail » : un outil essentiel pour répondre aux spécificités réglementaires concernant les dimensions minimales des unités de passage.

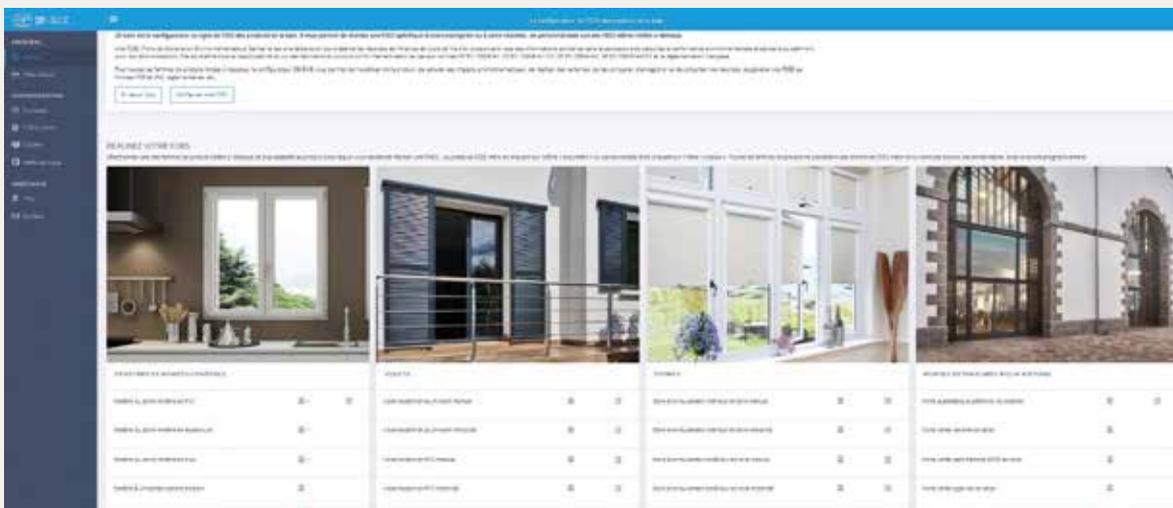
► « Note d'information sur les aides visant à améliorer l'accessibilité des ERP de cinquième catégorie » : une ressource utile pour identifier les dispositifs financiers et administratifs disponibles pour améliorer l'accessibilité des établissements recevant du public

Ces supports ont été conçus pour apporter des réponses concrètes et pratiques aux questions que les adhérents rencontrent au quotidien. En intégrant des exemples clairs et des cas pratiques, ils visent à faciliter la prise de décision et à accompagner les professionnels dans leurs projets.

Par la publication de ces documents, le Groupement Actibaie confirme son engagement à fournir des ressources de qualité, adaptées aux besoins du secteur, tout en renforçant l'expertise de ses membres face à un environnement réglementaire en constante évolution.



La dernière réunion du GT Technique « Portes et portails » a eu lieu à Saint-Laurent-de-Mure dans la région Lyonnaise, ce qui a permis à plusieurs adhérents installés à proximité de participer en présentiel et visiter le site de l'entreprise FAAC





Anthony MOREIRA
(KONE)

Nous utilisons régulièrement les supports techniques et documentaires mis à disposition par le syndicat, lesquels sont accessibles et centralisés sur notre intranet en libre consultation. Ces ressources comprennent notamment le guide de maintenance, particulièrement utile pour nos forces de vente, ainsi que des guides pratiques de conception destinés aux équipes terrain, afin de faciliter la prise en compte des références normatives et réglementaires.

Par ailleurs, l'application ACTIBAIE constitue désormais un outil précieux, nous permettant d'accéder plus rapidement aux informations et réponses nécessaires. En complément, nous avons intégré les fiches de motorisation, que nous utilisons en tant qu'outil d'analyse de risque dans le cadre de nos activités. Participer à la création et à la révision de ces documents permet également d'avoir l'information à la source et de préparer aux éventuels changements le plus tôt possible.

03.

TRAVAUX DE NORMALISATION

- ACQUIS DU RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION 38
- L'ANNÉE 2024 EN NORMALISATION 38



ACQUIS DU RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION

La publication du Règlement sur les Produits de Construction (RPC) à la suite de la Directive du même nom en 2011 a profondément bouleversé la traduction des exigences de ce texte dans les normes européennes harmonisées. Ainsi, malgré plusieurs tentatives, les nouvelles normes harmonisées n'ont jamais été citées au Journal Officiel de l'Union Européenne, ces normes ayant été jugées comme "incomplètes" ou "non cohérentes" par la Commission Européenne au regard des exigences du RPC.

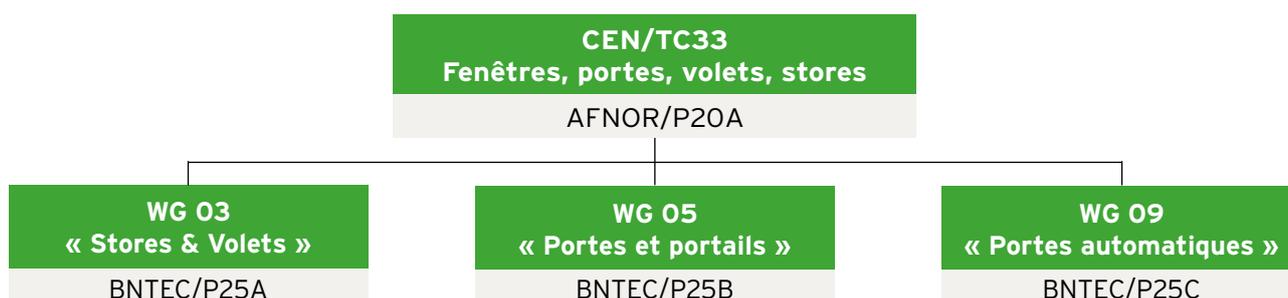
Pour remédier à cette situation, la Commission Européenne a lancé un processus de "gestion de l'acquis", à savoir une refonte du système de collaboration avec le CEN, permettant de produire des normes harmonisées conformes aux attendus du RPC et de la Commission Européenne.

En pratique, ce travail va déboucher sur une refonte profonde des exigences couvertes par le marquage CE relevant du RPC. À titre d'exemple, pour ce qui concerne les volets et les stores, les produits devront être évalués pour une dizaine de caractéristiques contre une seule actuellement. À cela s'ajoute une évaluation des caractéristiques environnementales à intégrer également dans les déclarations de performance. C'est donc un changement important qui se profile pour les fabricants.

À l'heure où ces lignes sont rédigées, les travaux initiés fin 2023 sont toujours en cours avec la Commission Européenne pour définir les contours précis des exigences applicables aux portes, portails, volets et stores. Néanmoins, il devrait arriver à son terme dans le courant de l'année 2025.



L'ANNÉE 2024 EN NORMALISATION



La publication du nouveau Règlement des Produits de Construction ainsi que la transformation de la Directive « Machines » en un Règlement conduiront à une charge de travail très importante en matière de normalisation pour les trois prochaines années. Néanmoins, certains travaux sont déjà en cours au sein des trois groupes de travail européens et leurs commissions miroirs françaises.

► **CEN/TC 33/WG 03 - BNTEC/P25A :**

Le groupe européen continue la révision de la norme EN 14202 applicable aux moteurs des protections solaires. L'objectif de la révision étant d'aligner le texte avec l'état de l'art actuel et notamment d'intégrer les motorisations solaires, ainsi que les protocoles d'essai associés. Quant à la commission française BNTEC/P25A, celle-ci poursuit la révision du NF DTU 34.4 applicable à l'installation des volets et stores.

► **CEN/TC 33/WG 05 - BNTEC/P25B :**

Le WG 05 européen a commencé les travaux préparatifs pour la révision de l'ensemble du parc normatif, pour l'aligner avec les exigences du nouveau RPC et du Règlement Machines. Les points clés à traiter dans l'ensemble des normes harmonisées ont été identifiés et les travaux pourront commencer prochainement. En outre, il convient de noter la publication de la nouvelle version de la norme EN 12978, applicable aux dispositifs de sécurité pour les portes, portails et portes automatiques piétonnes.



Le 19 décembre 2024, le président de la commission BNTEC/P25B, M. Laurent FEVRE (ESTPM) a été récompensé par le prix du BNTEC pour son engagement au sein de la commission depuis 1994.

► **CEN/TC 33/WG 09 - BNTEC/P25C :**

L'année 2024 a été marquée par l'harmonisation de la nouvelle version de la norme EN 16005:2023+A1:2024 vis-à-vis de la Directive « Machines ». Cette harmonisation signifie que le respect de la norme vaut automatiquement présomption de conformité aux exigences de la Directive européenne.

Quant à la commission miroir française BNTEC/P25C, celle-ci s'est dotée d'un nouveau président en la personne de Nicolas BOUVARD (RECORD PORTES AUTOMATIQUES), qui était auparavant expert de la commission depuis plus de dix ans.



En avril 2024, le Groupement Actibaie a accueilli dans ses locaux la réunion plénière du comité technique de normalisation CEN/TC 33 « Portes, fenêtres, fermetures, quincaillerie de bâtiment et façades rideaux », confirmant ainsi le poids de la France au sein de ce comité.

04. PROMOTION DU GROUPEMENT ET DE SES MÉTIERS

- LES ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES 42
- NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION 47
- VISIBILITÉ DANS LES MÉDIAS 48

LES ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES

AFFLUENCE RECORD POUR LA JOURNÉE ACTIDAY !

La journée métier du Groupement Actibaie s'est tenue le 21 mars 2024 et a connu une affluence record. En effet plus de 100 participants des entreprises adhérentes ont assisté à cette manifestation annuelle. Autre succès pour le Groupement : la présence de plusieurs collaborateurs des entreprises et la venue d'installateurs aux côtés des fabricants.

Cette journée qui avait pour thème central : Transition et adaptation, soyons acteurs du changement a été séquencée entre la partie statutaire, la plénière et les ateliers consacrés à des préoccupations quotidiennes des entreprises.



/ Note maximale pour la plénière

Après l'Assemblée Générale réservée aux adhérents du Groupement, la matinée a été consacrée au témoignage de François Gemenne, *politologue et chercheur belge, enseignant vacataire à l'Institut d'études politiques de Paris et directeur de l'Observatoire Hugo dédié aux migrations environnementales à l'Université de Liège en Belgique.*

Dans sa conférence "*Écologie et consensus, comment dépasser l'indignation*", il a rappelé que les problèmes environnementaux ne sont pas conjoncturels mais structurels. Rien ne sert d'attendre pour les régler au risque de mal gérer un problème au dernier moment. Au contraire c'est pas à pas que l'on avance, d'où l'impérieuse nécessité de s'y prendre très tôt. Il a également rappelé que les actions concrètes valent mieux que les actes de revendications. Ainsi les entreprises de bâtiment peuvent se targuer de mener des actions positives et concrètes ne serait-ce qu'en optimisant les solutions d'abaissement de la chaleur pour éviter la surchauffe des bâtiments et l'utilisation excessive de la climatisation...



Le Groupement Actibaie a mené une enquête de satisfaction sur la journée. La plénière a reçu la note maximale de 5/5 !



/ Les quatre ateliers de l'après-midi

1.

L'atelier ECONOMIE

répondait aux questions sur les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique.

2.

L'atelier RECRUTEMENT-FORMATION

portait sur un thème cher à nos adhérents : le recrutement dans une optique d'intégration dans l'entreprise.

3.

L'atelier JURIDIQUE

évoquait une idée plus rapide et moins coûteuse que les assignations directes : le traitement des litiges et impayés et plus globalement des conflits inter-entreprises par la voie de la médiation.

4.

L'atelier TECHNIQUE

présentait le Score de réparabilité et son déploiement pour les volets roulants, les portes de garage et portes automatiques dans un premier temps.



EQUIP'BAIE 2024 : UNE PLACE AU SOLEIL POUR LE DÉMONSTRATEUR PÉDAGOGIQUE !

Du 30 septembre au 3 Octobre 2024, le Groupement Actibaie était présent sur le salon Equip'baie by Batimat aux côtés du Pôle Fenêtre FFB. Ce salon attendu depuis 2021 a rejoint Batimat en 2024. Un certain renouveau qui augure de belles perspectives.



/ Carton plein pour les animations

Le Groupement Actibaie a une fois encore prouvé son dynamisme en proposant deux animations. Un démonstrateur pédagogique sur l'apport des protections solaires en termes de réduction de la température et une maison témoin pour démontrer leur apport dans la diminution de l'éblouissement.

FOCUS SUR LE DÉMONSTRATEUR PÉDAGOGIQUE : UN PROJET POUR RENFORCER UN MESSAGE FORT DU GROUPEMENT !

Le démonstrateur se présente sous la forme d'une maison surmontée d'un héliodon lumineux qui simule les mouvements du soleil, de jour et de nuit, en hiver et en été. Elle est séparée en deux afin de comparer les différences de température : une moitié est équipée de protections solaires et de fenêtres ouvrantes, l'autre non.

Une fois la démonstration lancée, les afficheurs installés sur la maison indiquent la température intérieure observée dans les deux parties de la maison. Ainsi à 6h00 du matin, les fenêtres s'ouvrent pour aérer les lieux et les rafraichir, à 9h00, le soleil a changé de position, les fenêtres se ferment et les stores se déploient pour garder la fraîcheur. À 13h00 lorsque le soleil est à son zénith, la température affiche 32°C dans la partie de la maison non équipée de protections solaires contre 27°C dans la partie de la maison protégée, soit une différence de -5°C. Le soir lorsque la température baisse, les stores se replient et les fenêtres s'ouvrent afin d'assurer une surventilation.

Il convient de noter que cette démonstration est basée sur des températures réellement mesurées dans un bâtiment durant une période caniculaire (température extérieure de 38°C).

Ce démonstrateur pédagogique présenté sous la forme d'une maquette animée est inspiré des travaux des élèves en licence professionnelle « chargé d'affaires en bâtiment » de l'IUT de Sénart-Fontainebleau.



Le démonstrateur a notamment retenu l'attention d'Oliver Salleron Président de la Fédération Française du Bâtiment (2^{ème} sur la photo en partant de la droite) et de Franck Perraud, Président du Conseil des Professions de la FFB (1^{er} en partant de la gauche).

NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

Cela n'a peut-être pas échappé aux adhérents, au mois de décembre, le Groupement Actibaie a misé sur le calendrier de l'Avent pour présenter ses outils imprimés et digitaux. Parmi les 25 présentés, voici les deux dernières plaquettes de présentation.

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE S'ENRICHIT

/ La plaquette de présentation

Tout savoir sur le Groupement mais en condensé ? Le Groupement Actibaie s'est doté d'une plaquette de présentation. Quelques pages pour connaître son organisation, ses missions, ses grands axes de travail, ses projets. Le support a été distribué sur les manifestations, envoyé en version numérique aux adhérents ainsi que dans le réseau FFB.



/ Une nouvelle annonce presse institutionnelle

« Avec le bon accompagnement ça change tout », le Groupement Actibaie a opté pour un message décalé afin de promouvoir ses actions et services.

UN SUPPORT POUR PROMOUVOIR LE MÉTIER DE TECHNICIEN



Pensée pour être distribuée dans les lycées, la plaquette "Devenez Technicien Smart Access" a été conçue par le Groupement Actibaie pour répondre aux difficultés croissantes de recrutement dans les métiers de la pose et de la maintenance des Portes & Portails, Portes Automatiques Piétonnes et du Contrôle d'accès.

Son objectif est de rendre ces métiers attractifs auprès des jeunes sur le point d'entrer sur le marché du travail. Ce support met en avant les missions principales, les compétences recherchées et les nombreuses perspectives offertes par ces professions.

LE GROUPEMENT ASSURE SA VISIBILITÉ DANS LES MÉDIAS



Cette année, un carnet de l'Avent a été posté sur LinkedIn afin de présenter les supports et outils que le Groupement met à la disposition de ses adhérents

LES MÉDIAS SOCIAUX MISENT SUR LINKEDIN

Le Groupement Actibaie est présent dans les réseaux sociaux et notamment sur le réseau professionnel LinkedIn. Ainsi, une ligne éditoriale a été mise en place avec pour objectif d'aller chercher les prescripteurs (architectes, bureau d'étude...).



Déposez votre dossier avant le 15 octobre 2024 !
 Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

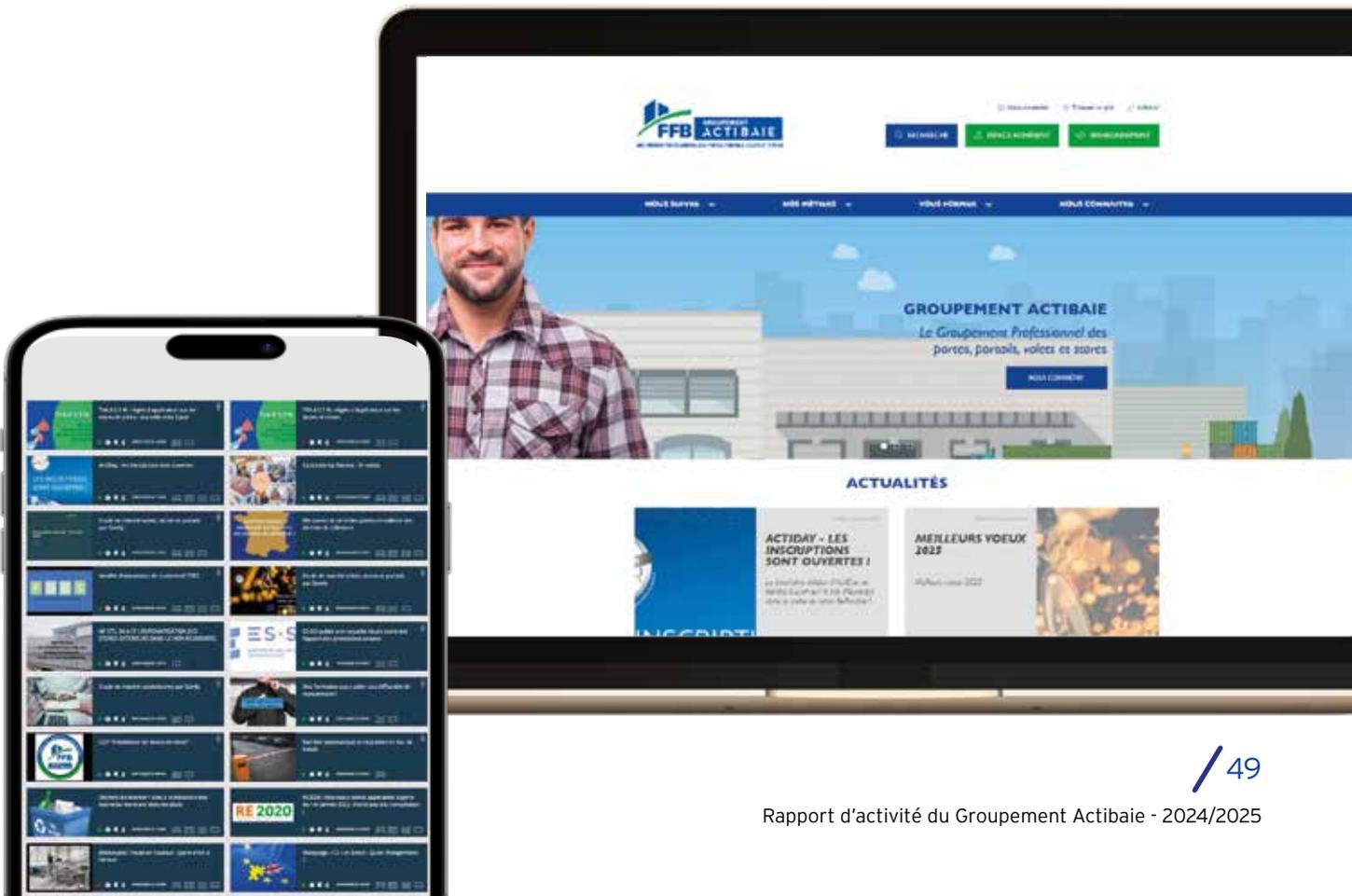
LES E-MAILINGS

Le Groupement Actibaie met un point d'honneur à communiquer régulièrement auprès des adhérents dans de nombreux domaines : technique, réglementation, juridique, social, événements...



L'APPLICATION ET LE SITE WEB

Parmi les outils digitaux, l'application et le site web offrent une vaste source d'information. Tous les documents édités par le Groupement se trouvent sur le site ainsi que l'ensemble des actualités. L'application offre des outils pratiques à utiliser sans modération sur les chantiers.



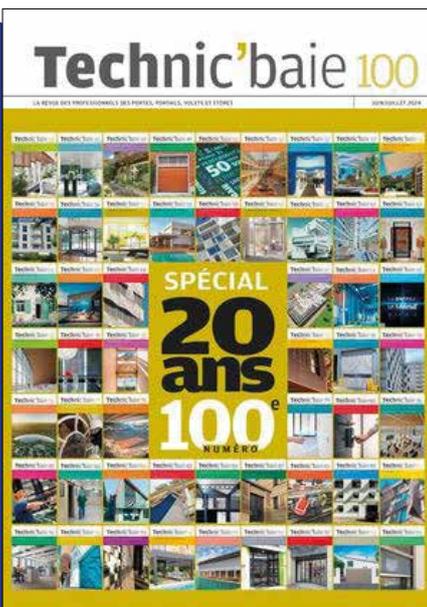
PRESSE ET MAGAZINE

/ TECHNIC'BAIE : le magazine du Groupement Actibaie



Julie POITIER-CANET
Rédactrice en chef de
Technic'baie

Alors que l'époque est complexe et remplies d'inconnues, Technic'baie est plus que jamais à vos côtés pour vous accompagner face aux nouveaux défis à relever et aux indispensables adaptations. A travers nos cinq numéros, notre site internet et les réseaux sociaux, nous suivrons avec vous toute l'actualité de votre secteur et resterons mobilisés pour mettre en lumière les tendances et les innovations des fermetures et de la protection solaire. Toujours en apportant une approche technique et prospective des réalités de vos métiers. Notre objectif : vous donner la parole pour relayer vos problématiques, vos questions et vos expertises.



05. REPRÉSENTATIVITÉ

- ACTIONS D'INFLUENCE RÉUSSIES 52
- RÉSEAUX D'INSTALLATEURS : ÇA AVANCE 53
- INTERVENTIONS RÉGIONALES POUR RENFORCER LES LIENS AVEC LES PROFESSIONNELS 53
- LES ACTIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS (LE CLUB « JE RAFRAÎCHIS ») 54

ACTIONS D'INFLUENCE RÉUSSIES

En 2024, le Groupement Actibaie a poursuivi sa campagne d'influence pour promouvoir les protections solaires et leur inclusion dans les différents dispositifs d'aide à la rénovation. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, où les protections solaires sont reconnues comme des solutions efficaces et durables pour améliorer le confort thermique des bâtiments tout en réduisant leur consommation énergétique.

Pour défendre ces produits, le Groupement Actibaie a multiplié les actions de sensibilisation auprès des décideurs publics et des parties prenantes :

Rencontres avec les cabinets ministériels :

Des discussions ont été engagées avec le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Économie, mettant en avant l'impact positif des volets et stores sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, en ligne avec les objectifs de la rénovation du parc résidentiel existant.

Échanges avec les parlementaires :

Le syndicat a sensibilisé des députés et sénateurs aux bénéfices économiques et environnementaux associés aux protections solaires.

Communication auprès des médias et professionnels :

Une campagne de plaidoyer dans la presse a permis de faire connaître les avantages des protections solaires et de mobiliser les acteurs de la filière.

Les efforts du Groupement Actibaie ont porté leurs fruits avec l'adoption de la **TVA réduite à 5,5 % pour certains volets et stores**, officialisée en fin d'année 2024. Cette mesure constitue une avancée significative, rendant ces équipements plus accessibles et soutenant leur déploiement massif dans les bâtiments existants.

Cette victoire reflète la capacité du syndicat à fédérer ses membres et partenaires autour d'un projet ambitieux. Elle marque également une étape importante dans son engagement pour une transition énergétique inclusive et durable.

En 2025, le Groupement Actibaie poursuivra ses actions pour élargir la reconnaissance des protections solaires dans les dispositifs d'aides et continuer à accompagner la filière face aux défis environnementaux.



Le Groupement Actibaie milite pour les quatre points suivants : rendre les protections solaires éligibles à MaPrimeRénov' par geste, réduire le taux de TVA à 5,5% pour tous les volets et stores, inclure le confort d'été dans les prêts à taux zéro, modifier le code de l'Energie afin de prendre en compte les consommations de climatisation évitées grâce aux solutions passives.



RÉSEAUX D'INSTALLATEURS : ÇA AVANCE !

Le Groupement Actibaie est fier d'annoncer l'arrivée de plusieurs têtes de **réseaux d'installateurs de volets et stores** au sein du syndicat. Cette intégration marque une étape majeure dans le développement du Groupement, qui renforce ainsi son rôle de fédérateur pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Avec cette dynamique nouvelle, le Groupement Actibaie s'engage à valoriser pleinement l'expertise et les spécificités des installateurs, tout en leur offrant un cadre structuré pour échanger, partager leurs expériences et faire entendre leurs besoins. Pour répondre à cette ambition, une **commission dédiée** a été créée. Elle sera entièrement consacrée aux sujets spécifiques à ces professionnels, qu'il s'agisse de problématiques techniques, de formations, de réglementations ou encore de promotion des bonnes pratiques.

Le Groupement Actibaie se réjouit de pouvoir s'appuyer sur l'expertise des réseaux d'installateurs pour enrichir ses travaux et renforcer l'impact de ses actions. Ensemble, le syndicat entend bâtir une filière toujours plus solidaire, performante et innovante, prête à relever les défis de demain.

INTERVENTIONS RÉGIONALES POUR RENFORCER LES LIENS AVEC LES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de sa stratégie visant à élargir son influence et à sensibiliser un maximum de professionnels, le Groupement Actibaie multiplie les **interventions locales** auprès des antennes régionales de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de ses adhérents. Ces rencontres permettent de partager des informations clés, de répondre aux besoins spécifiques des acteurs de terrain et de renforcer la visibilité des actions du syndicat.

En 2024, **sept interventions régionales** ont été organisées sur un thème majeur : **le confort d'été dans les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique**. Ces sessions ont permis d'aborder le rôle des protections solaires comme solutions efficaces et durables pour limiter la surchauffe dans les bâtiments, tout en mettant en avant leur place dans les politiques publiques de rénovation.

Deux de ces interventions se sont tenues spécifiquement auprès des **réseaux d'installateurs**, permettant de souligner l'importance de ces professionnels dans la chaîne de valeur et leur rôle central au sein du syndicat. Ces échanges ont offert une opportunité précieuse de renforcer les liens avec ces adhérents, de répondre à leurs questions techniques ou administratives, et de valoriser leur contribution à la transition énergétique.

Ces rencontres ont également permis de partager les derniers développements réglementaires, notamment sur les dispositifs d'aide tels que MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), ainsi que d'expliquer comment les protections solaires s'intègrent dans ces programmes. En mettant l'accent sur des exemples concrets et des cas pratiques, le Groupement Actibaie a fourni aux participants des outils pour mieux promouvoir ces solutions auprès de leurs clients.

LES ACTIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS : LE CLUB «JE RAFRAICHIS»

Dans le cadre de son engagement pour des solutions durables et innovantes face aux enjeux climatiques, le Groupement Actibaie a rejoint le club **«Je rafraîchis»**, une initiative portée par le syndicat IGNES. Ce collectif réunit des acteurs engagés dans la promotion de solutions efficaces et respectueuses de l'environnement pour améliorer le confort thermique estival dans les logements et les locaux professionnels.

En collaboration avec les membres du club, le Groupement Actibaie a participé à l'élaboration d'un **guide pratique intitulé «Les solutions sobres de rafraîchissement pour le logement et les locaux professionnels»**. Ce document vise à sensibiliser et accompagner les professionnels et les particuliers dans le choix de dispositifs passifs et peu énergivores pour lutter contre les épisodes de surchauffe.

Le guide met en avant une gamme de solutions accessibles, incluant notamment les protections solaires, et propose des conseils concrets pour limiter l'impact environnemental tout en améliorant le confort des occupants. Cette initiative illustre la volonté commune des deux syndicats de promouvoir des approches responsables et efficaces, adaptées aux défis du réchauffement climatique.

En participant activement à ce projet, le Groupement Actibaie confirme son rôle de **partenaire clé dans la transition énergétique** et son engagement à collaborer avec d'autres acteurs pour offrir des solutions concrètes et durables.



06.

DOCUMENTATION ET OUTILS

- FOCUS SUR LES OUTILS NUMÉRIQUES 56
- VOLETS ET STORES 59
- PORTES ET PORTAILS 63
- PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES 65

FOCUS SUR LES OUTILS NUMÉRIQUES

Depuis 2015, la réponse aux attentes des adhérents en matière de création d'outils informatiques pratiques a été au cœur des préoccupations du Groupement Actibaie. Cette démarche proactive a donné naissance à plusieurs outils conçus pour faciliter et améliorer les opérations quotidiennes des adhérents du Groupement. Il est opportun de dresser un panorama exhaustif de ces outils innovants tout en mettant l'accent sur leur utilisation pratique et bénéfique.

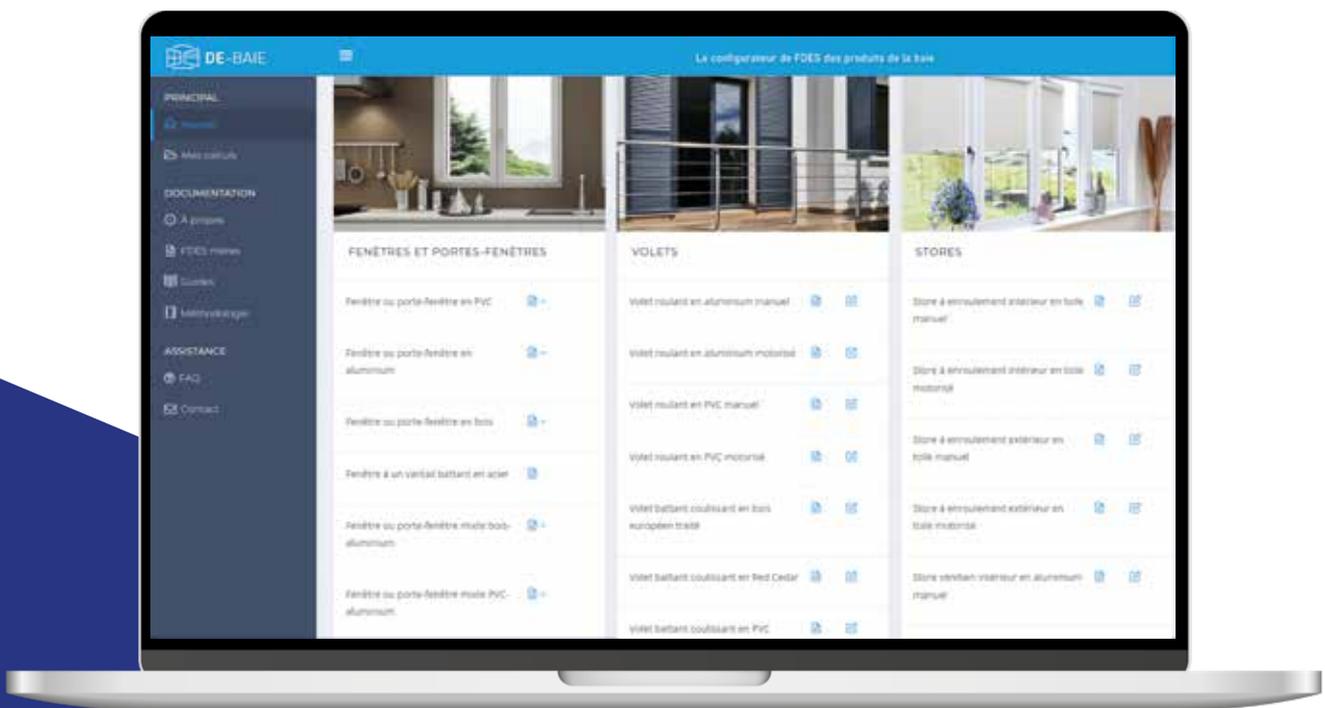
Les divers outils développés au fil des années ont été minutieusement conçus pour répondre aux besoins spécifiques des adhérents, couvrant une gamme variée de fonctionnalités.

LE CONFIGURATEUR DE FDES «DE-BAIE»

Doté du numéro de référence 1014 attribué par la DHUP, DE-BAIE se positionne en tant que l'un des pionniers parmi les configurateurs de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) en France, se distinguant comme étant le premier dédié aux produits de la baie. Codéveloppé en collaboration avec le SNFA, l'UFME, l'UMB et l'Union des métalliers, cet outil novateur offre la possibilité de générer des FDES personnalisées à partir de FDES collectives.

En intégrant les dimensions spécifiques des produits, les caractéristiques propres au chantier et l'utilisation de divers accessoires, DE-BAIE permet la création d'une fiche personnalisée, offrant ainsi une analyse fine de l'impact environnemental des produits. Actuellement, les 23 FDES collectives du Groupement Actibaie sont accessibles sur ce configurateur, illustrant l'engagement du syndicat envers la transparence et la prise en compte des enjeux environnementaux dans ce secteur d'activité.

Plus de 1 000 personnes sont aujourd'hui enregistrées sur le site, montrant son succès auprès des industriels et des bureaux d'études.



LE CALCULATEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES PROTECTIONS SOLAIRES (CALEEPSO)

Caleepso représente une avancée majeure dans le domaine de l'évaluation des économies d'énergie réalisables grâce aux protections solaires dans les bâtiments. Fonctionnant sur la base de simulations thermiques dynamiques, cet outil innovant analyse les économies potentielles en termes de besoins de chauffage et de climatisation par rapport à une situation de référence sans protections solaires.

L'approche de Caleepso va au-delà des simples calculs de kWh économisés. En intégrant l'indicateur des degrés-heures d'inconfort de la RE 2020, l'outil simule également les gains de confort réalisables, offrant ainsi une vision holistique de l'impact des protections solaires sur le bien-être des occupants.

Caleepso se distingue également par sa capacité à quantifier les émissions de carbone évitées en fonction des économies d'énergie réalisées. Cette fonctionnalité enrichit la compréhension des retombées environnementales positives, renforçant ainsi l'aspect écoresponsable des solutions de protections solaires.

Au-delà de ses capacités techniques avancées, Caleepso se positionne comme un outil pédagogique essentiel. Il éduque sur les bénéfices concrets des protections solaires tout en servant d'outil d'aide à la promotion des produits. Caleepso facilite ainsi la communication des avantages de ces solutions aux clients potentiels.

En 2024, l'outil a connu une importante mise-à-jour avec l'ajout de la possibilité de réaliser des simulations sur les bâtiments d'enseignement et les bureaux. La nouvelle version du Caleepso permet désormais d'accompagner les décideurs en dehors du secteur résidentiel, rendant l'outil de plus en plus intéressant pour la profession, mais également pour les prescripteurs. Les chiffres de l'utilisation en témoignent.

Quelques chiffres pour 2024 :

2 817

visites

39 212

vues de page

10 852

vues de page
uniques

162"

durée moyenne
des visites

15%

taux de
rebond

17,6

actions par visite
en moyenne





Gonzague DUTOO
(DICKSON CONSTANT)

J'apprécie Caleepso, car il allie la solidité de calculs scientifiques experts, à une utilisation accessible à tout professionnel de la protection solaire, voire à un profane éclairé.

1) Il repose sur des simulations énergétiques réelles réalisées sur un logiciel éprouvé : on peut donc avoir confiance dans les évaluations chiffrées qu'il va délivrer.

2) Bien que reposant sur des calculs énergétiques scientifiques, son interface, dépouillée de formules accessibles aux seuls experts, est conçue pour une utilisation intuitive.

Comme il est facile à utiliser, le temps d'apprentissage est réduit au minimum.

La participation de Dickson-Constant, et de nombreux autres experts de la protection solaire à la construction du projet, outre l'aspect convivial stimulant, a permis à chacun de partager les particularités de son activité et d'étendre l'utilisation de Caleepso à l'ensemble de notre domaine d'activité.

Illustration : dès le début de la simulation, 3 types de bâtiments (local résidentiel, établissement scolaire, bureaux) sont proposés ; cela permet à l'utilisateur de se placer facilement dans le contexte de son projet, et de personnaliser son évaluation.

J'apprécie de sélectionner les paramètres clés : localisation, orientation du bâtiment, position (de la toile par rapport au vitrage) et, en bon toilier, la large palette de coloris proposés.

Le bilan de la simulation est constitué des résultats classiques associés aux bénéfices apportés par la protection solaire : gain en confort, bilan énergétique, mais aussi, particulièrement précieux dans le contexte de la RE2020, le calcul de l'impact environnemental (empreinte carbone).

Enfin, très original, unique même, le simulateur évalue l'indice DH propre à la RE2020, cet indice clé qui permet d'homologuer un projet dès sa conception.

C'est incontestablement un atout majeur de Caleepso.

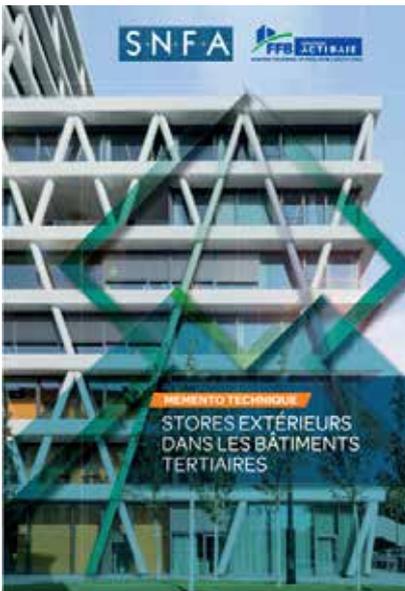
Cerise sur le gâteau, le logiciel est soutenu par de nombreux points « information » qui participent à la compréhension des caractéristiques d'une protection solaire, et enrichissent les connaissances de l'utilisateur : un véritable outil pédagogique !

Le Groupement Actibaie publie régulièrement des guides, fiches, brochures en version papier et ou numérique. La plupart de ces supports sont accessibles aux adhérents sur son site internet. Les derniers nés sont deux guides : le guide des motorisations des portes et portails ainsi que le guide des protections solaires.

VOILETS ET STORES

GUIDE DES PROTECTIONS SOLAIRES DANS LA RE 2020

Ce guide exhaustif présente les différents indicateurs de la RE 2020 et la façon dont les volets et les stores peuvent les impacter. Il est étoffé d'exemples concrets qui permettent de comprendre la place des protections solaires dans la RE 2020.



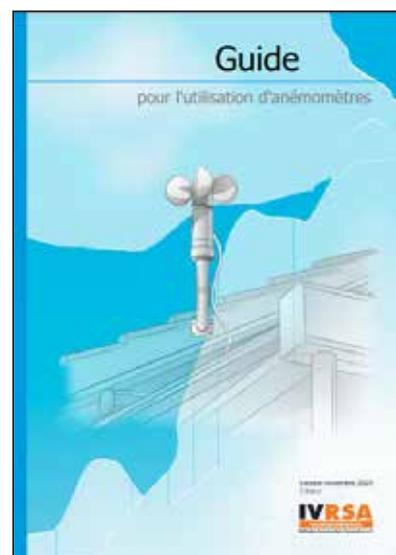
MEMENTO TECHNIQUE STORES EXTÉRIEURS DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Ce document est à destination des concepteurs, architectes, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage. Son objectif est de faciliter la prise de décision concernant les solutions de protection solaire extérieure les plus adaptées.

Il s'appuie sur l'expérience de la profession et sera bientôt complété d'informations plus précises issues des essais de comportement au vent des stores extérieurs qui viennent d'être finalisés.

GUIDE POUR L'UTILISATION D'ANÉMOMÈTRES

Le présent guide accompagne le memento technique sur les stores extérieurs dans le tertiaire et permet de faciliter la prise de décision quant au type et l'emplacement d'anémomètres pour mieux piloter les stores extérieurs.



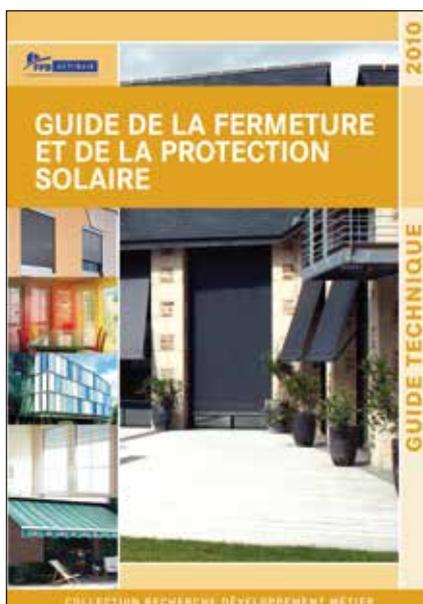


RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS TECHNIQUES DES BSO

Ce référentiel a pour objectif de fournir aux installateurs un guide leur permettant d'évaluer les propriétés techniques des BSO et d'en expliquer les limites au consommateur. Il doit permettre à l'expert de porter un jugement sur la conformité des BSO. Il contribue à éviter les litiges et les différends. Il s'adresse donc à la fois aux vendeurs, à l'installateur, aux experts techniques et aux consommateurs finaux.

RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS TECHNIQUES DES STORES EXTÉRIEURS

Ce référentiel a pour objectif de fournir aux installateurs un guide leur permettant d'évaluer les propriétés techniques des stores et d'en expliquer les limites aux consommateurs. Il doit permettre à l'expert de porter un jugement sur la conformité de ceux-ci. Il contribue également à éviter les litiges et les différends. Il s'adresse à la fois au vendeur, à l'installateur, à l'expert ainsi qu'au consommateur final.



GUIDE DE LA FERMETURE ET DE LA PROTECTION SOLAIRE

Ce document réunit l'ensemble des exigences applicables aux stores et volets. Il traite du rayonnement solaire, des différentes fonctions des volets et stores et leurs caractéristiques thermiques et lumineuses. Il met aussi en avant le référentiel normatif et réglementaire applicable. Enfin, il guide le lecteur dans le choix des produits en présentant les familles de produits, leurs matériaux et les différents modes de commande possible. Sans oublier la nécessité d'une bonne mise en œuvre décrite en prenant en compte la santé et la sécurité du personnel ainsi que les garanties et assurances applicables.



GUIDE D'APPRECIATION DE LA QUALITÉ DES VOLETS

Ce document a pour objectif d'évaluer les caractéristiques « produits » des volets (battants, coulissants, roulants...) destinés à l'industrie du bâtiment en fonction de leur lieu d'installation (climat) et des matériaux du volet.

En complément des normes, les fabricants se sont réunis pour donner des réponses aux problématiques soulevées sur chantier. Il se veut être une aide à la décision sur les critères d'acceptabilité des volets utilisable sur le terrain par un professionnel.

GUIDE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES TOILES DE STORES APRÈS CONFECTION

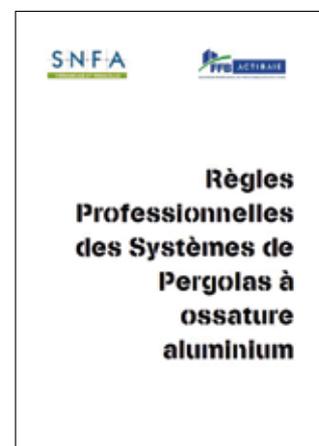
Cet ouvrage a pour vocation d'aider le spécialiste de protection solaire à dispenser des conseils, à identifier la qualité et les limites des possibilités techniques de la toile de store et à informer l'utilisateur d'une protection solaire des propriétés spécifiques du produit.



RÈGLES PROFESSIONNELLES DES SYSTÈMES DE PERGOLAS À OSSATURE ALUMINIUM

Les règles professionnelles des systèmes de pergolas à ossature aluminium donnent à la profession des exigences de conception et d'installation. Applicables aux systèmes dont la structure est essentiellement constituée de profilés en alliage d'aluminium, ces règles professionnelles spécifient les performances permettant de satisfaire aux exigences pour :

- fixer les niveaux des sollicitations ;
- préciser les méthodes de justification de ces performances ;
- préciser les matériaux, demi-produits et produits utilisables ;
- préciser les dispositions constructives ;
- fixer les conditions de mise en œuvre sur chantier.



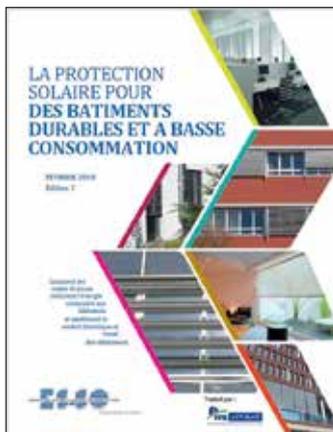
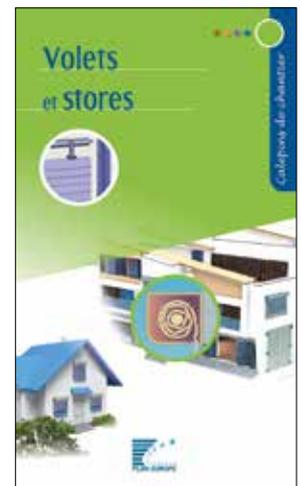
STORES INTÉRIEURS : GUIDE POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

La révision de la norme « produit » EN 13120 sur les stores intérieurs et la création de deux normes « support » spécifiques à la protection des enfants ont été lancées suite à plusieurs accidents ayant entraîné le décès de jeunes enfants au Royaume-Uni notamment. Ces textes, relatifs à la conception des stores intérieurs, sont entrés en vigueur dès leur publication. Tout produit mis sur le marché à compter de ces dates doit donc répondre aux exigences de sécurité pour les enfants de la norme EN 13120:2009+A1:2014.

CALEPIN DE CHANTIER : MISE EN ŒUVRE DES VOLETS ET STORES

Couverts par le NF DTU 34.4, les volets et stores doivent être mis en œuvre selon ces règles de l'art afin d'assurer leurs fonctions de protection solaire, d'intimité de nuit ou encore de confort visuel.

Le calepin de chantier a pour vocation de faciliter la lecture sur le terrain des NF DTU pour assurer une bonne mise en œuvre et le respect des tolérances. Ainsi, il décortique en images tous les aspects impératifs du NF DTU, de la préparation de chantier à sa réception en passant par la gestion de la sécurité individuelle et collective, les tolérances de réception de support et de pose et les grandes étapes clés de l'installation.



LA PROTECTION SOLAIRE POUR LES BÂTIMENTS DURABLES ET À BASSE CONSOMMATION

Ce guide traite de la protection solaire (y compris les volets) et son influence sur l'équilibre énergétique et le confort naturel d'un bâtiment. Au-delà d'aborder des caractéristiques thermiques et visuelles des volets et stores, cette nouvelle édition détaille les caractéristiques solaires, les contrôles de l'éblouissement, les propriétés d'assombrissement et livre les conclusions d'une étude sur la qualité de la lumière du jour.

Autres outils :



Fiche « *Fiche d'évaluation de la qualité des toiles après confection* »



Fiche « *Le PV de réception : à quoi ça sert ?* »



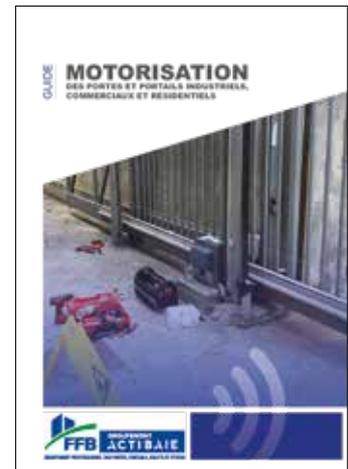
Fiche « *Comment choisir vos volets ?* »

Fiche « *Marque NF et marquage CE : quelle différence ?* »

PORTES ET PORTAILS

GUIDE DE MOTORISATION DES PORTES ET PORTAILS

L'objectif de ce guide est de donner au lecteur un panel d'aspects réglementaires relatifs à la motorisation des équipements et les mesures à mettre en œuvre afin de sécuriser les produits. Pour ce faire, il détaille les obligations à appliquer pour effectuer une motorisation conforme et les responsabilités de l'installateur, ainsi que la procédure à suivre lors de la conception d'un système complet « porte + motorisation ».



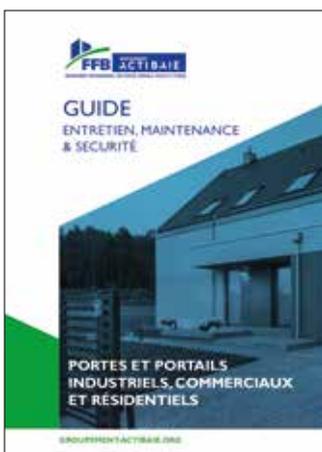
GUIDE SÉCURITÉ DES INSTALLATEURS/ MAINTENEURS DES PORTES, PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES

Première édition du guide « Sécurité des installateurs/mainteneurs des portes, portails et portes automatiques piétonnes ». Il a pour objet d'inciter toutes les entreprises de notre métier à mettre en place une véritable démarche de prévention.

GUIDE PRATIQUE DE CONCEPTION ET D'INSTALLATION DES PORTES ET PORTAILS INDUSTRIELS

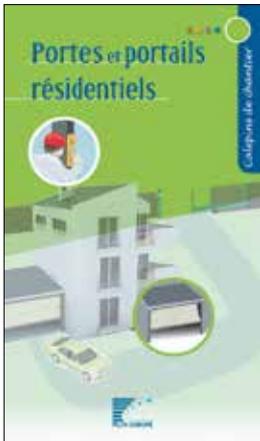
L'objectif de ce guide pratique de conception et d'installation est de répertorier et de synthétiser au mieux les 19 normes européennes, les 10 textes réglementaires et les 4 directives européennes qui touchent directement ces produits. Pour ce faire, ce guide est divisé en trois volumes :

- Le 1^{er} présente une compilation de ces textes et de leurs exigences,
- Le 2^{ème}, traitant uniquement des portes, propose une synthèse des exigences sous forme de tableaux et d'illustrations en fonction du type de produit, du lieu d'installation et du type de commande,
- Le 3^{ème} volume est l'équivalent du second appliqué aux portails.



GUIDE ENTRETIEN, MAINTENANCE & SÉCURITÉ DES PORTES ET PORTAILS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET RÉSIDENTIELS

Ce guide donne au lecteur un panel des aspects réglementaires relatifs à l'entretien de la maintenance des équipements. Il détaille les obligations d'entretien, les responsabilités du mainteneur mais aussi de son client et des organismes de contrôle et donne les gammes de maintenance à effectuer selon les types d'équipements, leurs lieux d'installation et leurs modes de fonctionnement.



CALEPIN DE CHANTIER PORTES ET PORTAILS RÉSIDENTIELS

Couverts par le NF DTU 34.1, les portails ou portes de garage font partie du plus petit lot d'une construction neuve d'un bâtiment, celui qu'on pense traiter rapidement, parfois qui sert de variable en fin de chantier mais qui se révèle un vrai casse-tête parfois insoluble s'il n'a pas été étudié à temps. Le calepin de chantier a pour vocation de faciliter la lecture sur le terrain des NF DTU pour assurer une bonne mise en œuvre et le respect des tolérances. Ainsi, il décortique en images tous les aspects impératifs du NF DTU, de la préparation de chantier à sa réception en passant par la gestion de la sécurité individuelle et collective, les tolérances de réception de support et de pose et les grandes étapes clés de l'installation.

ABÉCÉDAIRE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE DES PORTES ET PORTAILS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET RÉSIDENTIELS

Cet abécédaire a été établi dans le but de rendre accessible ou compréhensible, à l'ensemble des acteurs concernés qui participent à la vente, à l'installation, à la maintenance ou encore à l'utilisation d'une porte ou d'un portail industriel, commercial ou résidentiel y compris les grilles et rideaux à enroulement, l'ensemble des textes réglementaires et normatifs auxquels sont soumis ces équipements. Ce document traite de la conception, de l'installation mais aussi de la maintenance des équipements (terme utilisé dans la suite du texte pour désigner les produits couverts par la norme NF EN 13241).



Autres outils :



Fiches de validation de maintenance des portes et portails et modèle de contrat de maintenance *Dépliant « Maintenance des rideaux métalliques »*



Dépliant « Maintenance des portes et portails »

Film *« L'expertise et la montée en compétences des professionnels des Portes et Portails »*

PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES

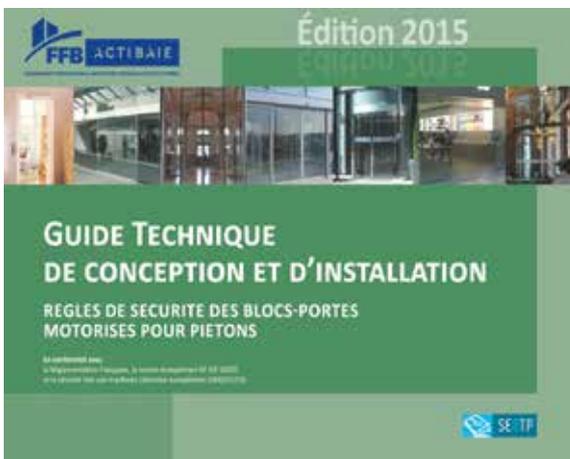
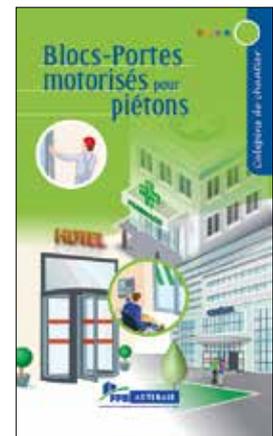


GUIDE SÉCURITÉ DES INSTALLATEURS/MAINTENEURS DES PORTES, PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES PIÉTONNES

Première édition du guide « Sécurité des installateurs/mainteneurs des portes, portails et portes automatiques piétonnes ». Il a pour objet d'inciter toutes les entreprises de notre métier à mettre en place une véritable démarche de prévention.

GUIDE TECHNIQUE DE CONCEPTION ET D'INSTALLATION - RÈGLES DE SÉCURITÉ DES BLOCS-PORTES MOTORISÉS POUR PIÉTONS

Le présent document élaboré par le groupe métier « Portes Automatiques Piétonnes » du Groupement Actibaie, précise les règles de sécurité applicables aux blocs-portes motorisés pour piétons, pour chacune des trois grandes familles de portes (coulissantes, battantes et tournantes), et en fonction de leur destination (lieux de travail, ERP, IGH ou habitations).



CALEPIN DE CHANTIER DES BLOCS PORTES MOTORISÉS POUR PIÉTONS

Le bloc-porte motorisé pour piétons est souvent l'accès principal aux constructions actuelles. Elles sont couvertes par le NF DTU 34.5.

Le calepin de chantier a pour vocation de faciliter la lecture sur le terrain des NF DTU pour assurer une bonne mise en œuvre et le respect des tolérances. Ainsi, il décortique en images tous les aspects impératifs du NF DTU, de la préparation de chantier à sa réception en passant par la gestion de la sécurité individuelle et collective, les tolérances de réception de support et de pose et les grandes étapes clés de l'installation.

Autres outils :

-  Fiche sécurité PAP battantes
-  Fiche sécurité PAP coulissantes : Protection des zones de refoulement
Fiche sécurité PAP tournantes : Protection de la zone de balayage
Dépliant « *La maintenance des portes automatiques piétonnes* » Fiches de validation de maintenance
-  Film « *Les portes automatiques piétonnes* »

Pour toute information sur les guides imprimés, contactez le Groupement Actibaie au 01 40 55 13 00

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



Crédits photos © :
AdobeStock • iStock • Manumovies
• © DORMA • © SOLISO • © Dormakaba
Couverture :
AdobeStock • BSO ©Warema
• ©C2RSA • New Wave-DSC

Création :
Agence Sharing

Impression :
Imprimerie Chauveau



10, rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17

Tél. : 01 40 55 13 00

E-mail : contact@groupelement-actibaie.org

www.groupelement-actibaie.org

